



RAPPORT D'ÉTUDE N°13

COTISATIONS DANS LES CLUBS FFBaD

IMPACT SUR LA PROFESSIONNALISATION

Observatoire de l'emploi et de la formation

www.ffbad.org

FRANCE
BADMINTON

FFBaD
Fédération Française
de Badminton

STRATÉGIE DE L'OBSERVATOIRE

FINALITÉS

La professionnalisation prend une importance de plus en plus grande dans le sport, et en particulier dans le badminton. Pour enrichir sa réflexion et être en mesure de proposer des ajustements stratégiques sur les initiatives déjà conduites en matière d'emploi, la FFBaD a créé en janvier 2018 l'Observatoire de l'emploi et de la formation. Il est un outil d'aide à la décision aux choix fédéraux.

Plus concrètement, les finalités qui apparaissent dès aujourd'hui sont les suivantes :

Déterminer le ou les modèles économiques de l'emploi dans les structures de badminton (Clubs, Comités, Liges),

Caractériser l'employabilité dans les structures de badminton (Clubs, Comités, Liges),

Appréhender les évolutions de carrière des diplômés professionnels,

Caractériser les différents métiers occupés dans les structures du badminton.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'Observatoire a pour action de rassembler, organiser et analyser l'ensemble des données concourant à la compréhension de la dynamique de l'emploi et de la formation au sein de la fédération de badminton.

La conduite et la dynamique de l'observatoire peuvent donc s'appuyer sur différentes modalités méthodologiques.

La veille des initiatives

Le ministère, les autres fédérations mènent des travaux sur l'emploi et la formation, mettent en place des dispositifs dans ce secteur. Pister et recueillir ces initiatives enrichiront notre réflexion et nos actions.

La veille bibliographique

Des études sont menées dans des cadres universitaires sur la dimension de l'emploi et de la formation dans nombre de structures, dont les structures associatives.

La conduite d'études

La FFBaD est en mesure de conduire par elle-même un certain nombre d'études visant à alimenter le besoin de connaissances qui aujourd'hui fait défaut. Il s'agit notamment de construire et développer les bases de données nécessaires, étape initiale des études à mener pour obtenir les résultats attendus.

La commande

La FFBaD n'est pas en mesure de traiter en interne toutes les études, certaines demandant des compétences pointues, par exemple en matière statistique. Il est nécessaire que l'observatoire puisse mobiliser des partenaires ayant les compétences attendues.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats envisagés par les différents travaux menés par l'observatoire seront de plusieurs ordres :

Des états de l'art sur les sujets d'importance permettant de conforter et de confronter les résultats obtenus lors des études, mais également source d'initiatives **engageant** des travaux complémentaires ou dans des axes non perçus initialement.

Des indicateurs quantitatifs en matière de :

DÉNOMBREMENT DES EMPLOIS

- Établir une image de l'emploi dans les instances fédérales régionales et départementales
- Établir une image de l'emploi à temps plein dans les clubs

CLÉS FINANCIÈRES

- Identifier les clés d'un budget pour l'emploi à temps plein dans un club
- Identifier les clés d'un budget pour l'emploi à temps plein en Comité ou Ligue
- Observer l'évolution salariale des emplois clubs

MISSIONS

- Identifier les missions attractives et génératrices de financement effectuées par un salarié
- Appréhender la place du projet de structure dans son développement

- Appréhender l'impact du travail d'un professionnel sur le projet de sa structure
- Identifier les métiers exercés

PARCOURS DES SALARIÉS

- Appréhender l'évolution des missions d'un salarié
- Suivre l'évolution du salarié dans ses postes successifs

ACTIVITÉ DE FORMATION

- Dénombrer les diplômés en fonction des années
- Suivre le parcours de formation des diplômés

Indicateurs qualitatifs

SATISFACTION DES SALARIÉS

Analyse de la satisfaction des salariés du badminton = l'emploi est-il attractif

- au plan des missions confiées ?
- au plan financier ?
- les relations avec les employeurs sont-elles satisfaisantes, professionnelles ? etc...

SATISFACTION DES EMPLOYEURS

Analyse de la satisfaction des employeurs = quelle stratégie dans la construction des fiches de poste ?

- Comment se passe la relation avec le salarié ?
- Comment se passe les demandes d'évolution salariale ?
- Quel enrichissement grâce au salarié ?

DYNAMIQUE DU SOUTIEN FÉDÉRAL

Analyse du soutien fédéral = est-ce un vrai déclic pour les futurs employeurs ?

- Quelle synergie avec le niveau local ?
- Les projets sont-ils mieux perçus par les adhérents (licenciés) ?

PREMIÈRES PISTES EXPLORÉES

Les premiers travaux menés ou qui vont être initiés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont :

1- La constitution de bases de données

- **Les emplois** dans les Ligues et les Comités (dimensions humaine et économique)
- **Les clubs** du plan emploi club (PEC)

- **Les diplômés** DESJEPS – DEJEPS – CQP
- **Le recensement** des GE et leurs caractéristiques
- **Les clubs** qui ont un salarié au moins à mi-temps

2- Les premières études engagées

- Description des emplois dans les Ligues et les Comités
- Analyse de la pérennisation de l'emploi dans les clubs ayant bénéficié du plan emploi club en 2014 et 2015
- Analyse de l'évolution de l'emploi pour les professionnels ayant obtenu leur diplôme DE ou DES depuis au moins 5 ans dans le cadre de la réforme des diplômes
- Analyse économique des emplois dans les Ligues et les Comités
- Recensement et description des groupements d'employeurs en badminton
- Description de l'activité professionnelle des titulaires d'un CQP
- Analyse économique des budgets des clubs

PARTENARIATS

Des travaux de cette ambition ne peuvent se mener refermé sur soi-même.

Il est incontournable de partager cette ambition avec des acteurs.

- **Ministériels** car la politique de l'emploi est un levier fort
- **Scientifiques** car des compétences spécifiques sont nécessaires et il convient de les mobiliser
- **Fédéraux** car les autres fédérations sportives ont des problématiques du même ordre et le partage ne peut que faire avancer les solutions de chacun

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Plusieurs modalités, non exhaustives, sont possibles :

- la convention d'objectifs avec le Ministère des Sports,
- les fonds propres de la FFBaD,
- la contribution de stagiaires,
- l'externalisation de commandes,
- ...



Frédéric Dor

SECTEUR FORMATION - NOVEMBRE 2025

RAPPORT D'ÉTUDE N°13

Cotisations dans les clubs FFBaD

Impact sur la professionnalisation

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	8
1 MISE EN CONTEXTE	10
2 RECUEIL DES DONNÉES	12
2.1 Disponibilité des informations	12
2.2 Recodage des informations	12
3 MÉTHODES D'ANALYSE DES COTISATIONS DES CLUBS	14
3.1 Indicateurs statistiques	14
3.2 Calcul d'un juste prix de cotisation	14
3.3 Estimations des recettes apportées par les cotisations	15
3.3.1 Estimation à partir de la répartition des licenciés	15
3.3.2 Estimations à partir des caractéristiques des clubs	15
4 MONTANTS DES COTISATIONS EN FONCTION DU TYPE DE LICENCIÉS	16
4.1 Montants des cotisations chez les jeunes	16
4.1.1 Cotisations sans réduction	16
4.1.2 Cotisations avec réduction	17
4.2 Montants des cotisations chez les adultes	18
4.2.1 Cotisations sans réduction	18
4.2.2 Cotisations avec réduction	19
5 MONTANTS DES COTISATIONS EN FONCTION DU TYPE DE CLUB	20
5.1 Clubs labellisés EFB	20
5.2 Clubs Avenir	22
5.3 Clubs professionnalisés	23
6 MONTANTS DES COTISATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL	25
7 APPORT DES COTISATIONS DANS LE BUDGET DES CLUBS	26
7.1 Estimation de l'apport des cotisations tout licencié confondu	26
7.2 Estimation en fonction de la répartition des licenciés	26
7.2.1 Estimation pour les trois saisons de la période d'étude	26
7.2.2 Estimation en fonction des quartiles	27
7.2.3 Estimation en fonction des déciles	27
7.3 Estimation en fonction des types de club	28
7.3.1 Clubs labellisés EFB	28
7.3.2 Clubs Avenir	28
7.3.3 Clubs professionnalisés	29
7.3.4 Combinaison des clubs labellisés avec la professionnalisation	29
7.4 Calcul d'un juste prix de la cotisation	30
8 PISTES DE RÉFLEXION	31
8.1 La cotisation est-elle systématiquement moins chère chez les jeunes que chez les adultes ?	31
8.2 La différence de cotisation entre les compétiteurs et les loisirs est-elle à la hauteur de la différence des services proposés ?	32
8.3 La cotisation doit-elle à elle seule permettre l'embauche du ou des salariés ?	34
8.4 Les cotisations sont-elles au juste prix ?	34
9 CONCLUSION	36
LISTE DES RAPPORTS	39

TABLEAUX

Tableau 1 : Les types d'appellations recensées dans les clubs sur les saisons 2022 à 2024	13
Tableau 2 : Autres appellations recensées dans les clubs sur les saisons 2022 à 2024	13
Tableau 3 : Moyenne des montants des cotisations sans réduction dans la catégorie jeune en fonction des quartiles de licenciés	16
Tableau 4 : Moyenne des montants des cotisations avec réduction dans la catégorie jeune en fonction des quartiles de licenciés	17
Tableau 5 : Montant des cotisations des adultes en fonction des quartiles de licenciés et des types de licenciés adultes	18
Tableau 6 : Montant des cotisations avec réduction pour les adultes en fonction des quartiles de licenciés	19
Tableau 7 : Moyenne des montants des cotisations en fonction du nombre d'étoiles	20
Tableau 8 : Moyenne des montants des cotisations pour les jeunes en fonction du nombre d'étoiles EFB	21
Tableau 9 : Moyenne des montants des cotisations pour les adultes en fonction du nombre d'étoiles EFB	21
Tableau 10 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs Avenir en fonction des quartiles de nombre de licenciés	22
Tableau 11 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction de leur statut d'employeur ou non	23
Tableau 12 : Moyenne des montants des cotisations des clubs en fonction de leur statut employeur ou non et des quartiles du nombre de licenciés	24
Tableau 13 : Montant moyen des cotisations dans les ligues métropolitaines en fonction du type de public	25
Tableau 14 : Moyenne des Montants en euros des budgets des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des quartiles du nombre de licenciés	26
Tableau 15 : Moyenne du montant des cotisations perçues par les clubs licenciés	27
Tableau 16 : Moyenne des montants en euros des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des quartiles du nombre de licenciés et en distinguant les différentes populations de licenciés	27
Tableau 17 : Moyenne du montant en euros des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des déciles 7 à 10 de la distribution du nombre de licenciés	27
Tableau 18 : Moyenne des estimations budgétaires pour les clubs labellisés EFB	28
Tableau 19 : Moyenne des estimations budgétaires pour les clubs Avenir	28
Tableau 20 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs professionnalisés	29
Tableau 21 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs labellisés EFB en fonction de leur statut professionnalisé	29
Tableau 22 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs labellisés Avenir en fonction de leur statut professionnalisé	29
Tableau 23 : Montant moyen des cotisations des clubs en euros en fonction du nombre d'heures de créneaux divisé en quartiles	31
Tableau 24 : Moyenne des montants des cotisations hors licence fédérale des compétiteurs et des loisirs jeunes ou adultes en fonction du type de club	33
Tableau 25 : Moyenne des montants des cotisations hors licence fédérale des compétiteurs et des loisirs jeunes ou adultes en fonction du type de club	33

FIGURES

Figure 1 : Moyenne des montants des cotisations des clubs sans réduction en fonction des types de licenciés chez les jeunes et des quartiles de licenciés	17
Figure 2 : Moyenne des montants des cotisations des clubs en fonction des types de licenciés chez les adultes et des quartiles de licenciés	18
Figure 3 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs labellisés EFB en fonction des types de licenciés chez les jeunes	21
Figure 4 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs labellisés EFB en fonction des types de licenciés chez les adultes	21
Figure 5 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction des types de licenciés (a) chez les jeunes et (b) chez les adultes	22
Figure 6 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction de leur statut d'employeur ou non et des types de licenciés jeunes et adultes	23
Figure 7 : Moyenne des estimations budgétaires dans les clubs en fonction de leur niveau de labellisation	28



RÉSUMÉ

Ce rapport examine les cotisations dans les clubs FFBaD sur les saisons 2022-2025, pour évaluer leur rôle dans la professionnalisation des structures sportives. Collectées pour 1535 clubs via leurs sites web et/ou la numérisation des licenciations, les données des tarifs sont recodées par âge (jeunes/adultes), pratique (compétiteurs/loisirs) et type de club (EFB, Avenir, employeurs).

Le montant moyen des cotisations (hors licence fédérale qui s'élève à environ 41€) atteint 116€ pour les jeunes et 119€ pour les adultes ; des écarts sont à noter selon les quartiles de licenciés dans les clubs : de 84€ (Q1 jeunes) à 151€ (Q4 adultes). Chez les compétiteurs, elles grimpent à 167€ (jeunes) et 158€ (adultes) ; de nombreuses possibilités de réductions sont possibles, par exemple familiales, chômeurs et demandeurs d'emploi, qui permettent une baisse moyenne de 15 à 33€. Des disparités régionales sont notées avec des montants qui varient de 101€ (Hauts-de-France) à 160€ (Île-de-France) pour les adultes et de 87€ (Bourgogne Franche Comté) à 151€ (Île-de-France) pour les jeunes.

Les cotisations génèrent un montant entrant dans le budget allant de moins de 10 000€ à plus de 100 000€. Au regard du coût d'un salarié à plein temps qui est compris entre 31 000€ et 48 000€ pour un salaire compris entre 1 500€ et 2 000€ net mensuel, environ 80 clubs ont la capacité d'avoir un salarié sur la seule base de leur cotisation.

Se pose alors la question de déterminer un « juste prix » de cette cotisation pour permettre cette professionnalisation. Deux exemples permettent d'apprécier qu'un montant d'environ 300€ à 400€ permettrait de s'engager dans cette voie, si aucune autre recette ne venait renforcer le budget.

Il ressort quatre pistes de discussion. La première porte sur les raisons qui font que les jeunes ont quasi-systématiquement des cotisations moins chères que les adultes (différence 24€-100€), alors que leur encadrement et leur suivi par un adulte sont obligatoires. La deuxième discute la faible différence de cotisation observées entre les compétiteurs et les loisirs alors que les premiers ont des services qui leur sont proposés : présence d'un entraîneur et généralement possibilité de jouer plusieurs fois dans la semaine.

Les deux dernières pistes sont liées car d'une part elles participent à l'identification de l'ambition de son club, et d'autre part à l'appréciation d'un juste montant de la cotisation demandée aux adhérents pour faire vivre cette ambition. Si l'ambition demande de s'engager dans la professionnalisation par l'embauche d'un salarié à plein temps, alors, très peu de clubs sont aujourd'hui dans la possibilité de prendre cette voie au regard de la ligne budgétaire apportée par les cotisations. Heureusement, des sources de financement telles que les subventions ou autres dispositions et actions rapportant de l'argent sont possibles, tout en ayant conscience et en faisant attention à ce que ces recettes complémentaires ont une certaine volatilité. Ce rapport invite les clubs à formaliser leur projet pour justifier leurs tarifs et permettre aux adhérents de comprendre et s'inscrire dans la dynamique du club.



1 MISE EN CONTEXTE

Le badminton est décrit et perçu comme un sport « pas cher ». Pourtant, dans son aspect compétitif, le coût des tournois et celui des volants ne sont pas forcément anodins, conduisant de nombreux clubs à les offrir à leurs licenciés en tout ou partie.

D'autres clubs s'engagent plus ou moins fortement dans la professionnalisation de l'encadrement pour permettre notamment aux jeunes d'être dans un processus de progression et de performance. La dimension économique est alors plus élevée, demandant d'être plus attentif au modèle économique de sa structure. Ne voulant pas augmenter la cotisation demandée aux adhérents, l'effort porte sur la quête des subventions. Mais celles-ci n'ont qu'un temps et doivent être dépassées pour envisager la pérennisation d'un emploi et des actions.

À ce jour, dans nos associations sportives, cette professionnalisation est le poste le plus conséquent du budget associatif. Quelques clubs doivent également faire face au coût des joueurs, car là aussi, cette rémunération devient un sujet de plus en plus aigu.

La FFBaD a initié le mouvement vers la professionnalisation des clubs depuis une dizaine d'années en s'appuyant notamment sur la mise en place du plan emploi club en 2014 suivi du plan emploi fédéral en 2019¹. Plus d'une centaine de clubs et nombre de structures fédérales ont bénéficié de ce soutien fédéral. Il a même fait boule de neige en s'additionnant avec d'autres aides régionales ou nationales.

Mais à un moment ou à un autre, ces subventions s'arrêtent et les clubs doivent rechercher d'autres sources de financement. Le salarié peut conduire des actions rémunératrices auprès de partenaires ou de structures demandeuses, en faisant toutefois attention de ne pas entrer en concurrence avec les entreprises commerciales qui peuvent proposer des actions similaires. Ils peuvent également s'appuyer sur des sponsors et du mécénat, mais pour ces sources également, leur récurrence n'est jamais assurée.

La ligne budgétaire majoritaire dans une association reste celle des cotisations des membres adhérents. Elle est la ligne fixe d'année en année, les autres étant soumises aux lois du marché, donc de l'offre et de la demande. Pourtant les nombreux échanges avec les dirigeants des clubs mettent en évidence, quelles que soient les ambitions affichées, les réticences toujours fortes dès qu'il faut en envisager et en proposer une augmentation, même minime, en assemblée générale.

Se pose alors la question du projet du club qui pourrait largement aider à faire valoir cette augmentation. L'expérience montre que celui-ci n'est pas assez souvent explicite et formalisé, limitant fortement la capacité de conviction qui emporterait la décision. Au contraire, il est demandé à la fédération de baisser ou d'adapter, en fonction des publics, le montant de la licence stricte, car c'est elle qui pénaliserait l'essor du badminton dans les clubs.

Des rapports récents détaillent et analysent les modèles économiques dans le domaine du sport. Toutes les activités sportives sont agrégées, mais finalement aboutissent à un constat similaire concernant leurs sources de financement². Cette même fiche rapporte que le budget moyen d'un club sportif fédéré, quelle que soit la discipline, est de 52 700 €, les adhésions annuelles en représentant 42%, les recettes d'activités 26%, les partenariats 9% et les subventions 16%. Une étude du CNOSF en 2020 rapporte que les clubs professionnalisés ont un budget plus de 10 fois plus élevé que les clubs non-employeurs³. France Active développe l'importance de la stratégie, de l'ambition du club et donc la formalisation de son projet⁴.

¹ <https://www.ffbad.org/viedesclubs-boite-a-outils-dirigeants-employer>

² Fiche : Le financement des associations sportives. CRDLA. Mars 2023

³ CRDLA Sport Le modèle économique des clubs sportifs fédérés – Analyses et pistes de développement. CNOSF 2020

⁴ Fanny Gerome. J'affûte mon modèle économique. France Active. Sept 2024

Pour permettre d'avancer dans la compréhension du modèle économique de nos clubs, il a paru intéressant, dans ce contexte, d'étudier les montants des cotisations des clubs pour répondre à plusieurs questions. Quelle est leur place dans le budget d'un club ? Permettent-elles de s'engager dans la professionnalisation du club et sa pérennisation ?

Permettent-elles de développer et faire vivre les axes inscrits dans le projet du club ? Quel est le juste prix à proposer pour assurer la vie associative de l'ensemble des licenciés ? La présente étude apporte des éléments de réponse pour faciliter le positionnement et la prise de décision de chacun.



2 RECUEIL DES DONNÉES

2.1 DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS

Les données de cotisation sont issues de deux voies de collecte :

- **L'une a recensé les cotisations sur les sites web des clubs pour l'année 2022-2023.** Sur les 1931 clubs affiliés entrant dans l'étude, les informations se répartissent de la manière suivante :
 - Information trouvée : 1182 clubs
 - Pas d'information trouvée malgré un site web : 130 clubs
 - Pas d'information trouvée car absence de site ou page facebook sans informations : 619 clubs
- **L'autre a extrait de la base de données Poona,** les données de cotisation de tous les licenciés des clubs qui ont adhéré à la fédération et dont le financement a été effectué par cette même voie numérique. Les informations ont été disponibles pour :
 - 836 clubs pour la saison 2023-2024
 - 966 clubs pour la saison 2024-2025

En combinant ces deux recueils, ce sont **les cotisations de 1535 clubs qui ont été rassemblées dans la base de données.** Ils sont :

- 543 clubs à être présents 3 fois sur les 3 saisons de recueil
- 363 clubs à être présents 2 fois sur les 3 saisons de recueil
- 629 clubs à être présents 1 fois sur les 3 saisons de recueil

2.2 RECODAGE DES INFORMATIONS

Le recueil des données montre que les clubs appréhendent, de manière très différente, les populations qui viennent s'inscrire. Il en résulte une diversité d'appellations au moment de l'inscription qu'il a fallu recoder pour construire un nombre de groupes plus restreint favorisant l'analyse. Ce recodage n'a pas été simple. Il a fallu faire des choix non seulement pour les compétiteurs mais aussi pour les loisirs. Au-delà de la séparation incontournable entre les jeunes et les adultes, les principaux recodages ont été les suivants :

- Une même cotisation a été affectée aux jeunes et aux adultes d'un club, si celui-ci ne proposait pas de séparation entre ces deux populations ;
- Les cotisations des compétiteurs, pour les jeunes et les adultes, ont été regroupées sous le vocable « Jeune compétiteur » et « Adulte compétiteur », quel que soit le nombre de créneaux d'entraînement suivis ;
- Les cotisations des adultes qualifiés de loisirs ont été regroupées sous une seule et même appellation « Adulte Loisirs », que le créneau soit encadré ou non ;
- Chez les jeunes, les cotisations des catégories Poussin à Junior ont été regroupées en une seule catégorie « Jeune », lorsqu'aucune indication ne permettait de déterminer s'ils étaient loisirs ou compétiteurs ;
- Les MiniBad ont été placés dans une catégorie dédiée ;
- Lorsque la qualification de loisir était possible chez les jeunes, elle a été considérée à partir de la catégorie minimale. Dans les catégories inférieures, les cotisations ont été placées dans la catégorie « Jeune » ou « MiniBad ».

Après recodage, les appellations majoritaires sont rassemblées dans le **Tableau 1**. Attention, les clubs accueillent ces différents types de population sans forcément faire de distinction dans le montant de la cotisation demandée.



LICENCIÉS JEUNE	NOMBRE DE CLUBS	LICENCIÉS ADULTE	NOMBRE DE CLUBS
Minibad	841	Adulte	1190
Jeune	1351	Adulte débutant	56
Jeune Loisirs	241	Adulte compétiteur	573
Jeune compétiteur	364	Adulte Loisirs	539
		Adulte Jeu libre	132

Tableau 1 : Les types d'appellations recensées dans les clubs sur les saisons 2022 à 2024

D'autres appellations ont été répertoriées traduisant concrètement la fragmentation des licenciés s'inscrivant dans les clubs (**Tableau 2**). Elles ont trait soit à des conditions de pratiques segmentées, soit à des réductions liées aux caractéristiques des licenciés. Ces appellations ne feront pas

l'objet d'analyses car les données inhérentes à chacune sont trop peu nombreuses pour apporter des résultats éclairants. On notera que toutes ces appellations concernent des augmentations ou diminutions de la cotisation de base.

AUTRES APPELLATIONS	NOMBRE DE CLUBS	AUTRES APPELLATIONS	NOMBRE DE CLUBS
Jeune hors de la commune du club	44	Adulte hors de la commune du club	133
Jeune ayant une double licence	8	Adulte ayant une double licence	6
Jeune Espoirs	56	Adulte dans le cadre d'un créneau entreprise	5
Jeune en situation de handicap	7	Adulte retraité	10
Jeune Estivale	83	Adulte dans le cadre d'un créneau Santé	8
Jeune Mi-Saison	57	Adulte Non-Joueur	30
Famille : Jeune ou Adulte		Adulte Dirigeant	22
Etudiant ou demandeur d'emploi	210	Adulte Estivale	215
Adulte en situation de handicap	21	Adulte Mi-Saison	147

Tableau 2 : Autres appellations recensées dans les clubs sur les saisons 2022 à 2024

3 MÉTHODES D'ANALYSE DES COTISATIONS DES CLUBS

3.1 INDICATEURS STATISTIQUES

La cotisation demandée par les clubs se compose de deux parties. L'une représente la licence stricte, c'est-à-dire le montant versé aux différentes structures fédérales que sont le comité départemental, la ligue régionale et la fédération dans son niveau national. L'autre représente le montant que conserve le club pour lui permettre de mettre en place les actions de son projet.

Les indicateurs statistiques classiques sont calculés en tenant compte de l'addition de ces deux parties afin d'appréhender ce que doivent déboursier les licenciés qui s'inscrivent dans un club. Ce sont la moyenne et son écart-type, la médiane et le maximum. Ces indicateurs sont proposés en fonction du type de licenciés, en fonction des quartiles du nombre de licenciés accueillis dans les clubs lors de la saison 2023-2024, et en fonction du type de club que sont les clubs Avenir, les clubs labellisés EFB et les clubs professionnalisés.

3.2 CALCUL D'UN JUSTE PRIX DE COTISATION

Cette question se pose lorsque l'on veut mettre en adéquation l'ambition que l'on a pour son club, et le montant financier dont on va avoir besoin.

Thierry Nauleau⁵, un consultant spécialisé notamment dans la dynamique économique associative, propose l'équation suivante pour estimer le montant de la cotisation :

$$\text{Prix adhésion hors licence} = \frac{\text{coûts fixes} + \text{dépenses compétitions}}{\text{nombre d'adhérents}} + \text{complément de cotisation}$$

Cette équation prend en compte les coûts fixes de l'association auxquels on ajoute les dépenses pour l'acte compétitif dont on a vu ci-dessus l'empreinte marquante. La deuxième partie de l'équation propose d'ajouter un complément de cotisation pour faire face à l'évolution du club, d'autant plus si ce club est professionnalisé.

Dans un club, les coûts fixes vont concerner notamment les dépenses suivantes :

- Les volants mis à disposition des joueurs lors des entraînements
- Les coûts salariaux pour les clubs qui sont professionnalisés
- L'achat des livrets pour le PassBad
- Le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration
- L'affiliation du club à la fédération
- Les récompenses des licenciés qui se sont illustrés au cours de la saison
- D'éventuels coûts de communication : flyers et autres
- Et tout autre dépense récurrente annuelle

Les dépenses de compétition vont considérer :

- Les éventuels tournois pris en charge par le club
- L'affiliation pour jouer en Interclubs
- Les volants utilisés lors des Interclubs
- Tout autre disposition favorable aux licenciés compétiteurs mise en place par le club

Une autre approche plus grossière dans un premier temps peut aussi être développée pour encadrer le montant de la cotisation par une borne haute et une borne basse.

⁵ Pour en savoir plus, consulter le site web : <https://www.nauleausport.fr/presentation-nauleau-sport>

Premier temps de calcul : Total des charges (en ayant enlevé le montant de la licence reversée aux instances fédérales) divisé par le nombre d'adhérents. Ce premier calcul permet d'apprécier le montant le plus élevé de la cotisation dans les conditions du moment ;

Deuxième temps de calcul : prise en compte du montant des subventions régulières et que l'on pense pouvoir obtenir chaque année (principalement et habituellement celle de la mairie). On calcule alors la réduction possible issue du résultat de « montant subventions/nombre de licenciés » ;

Troisième temps de calcul : prise en compte des recettes récurrentes liées aux actions lucratives menées par le club (exemple du tournoi). On calcule alors la réduction possible issue du résultat de « montant des recettes récurrentes/nombre de licenciés » ;

Quatrième temps de calcul : résultat du premier temps de calcul auquel on soustrait les montants de réduction obtenus au deuxième et troisième temps de calcul. Ce quatrième temps apprécie la cotisation dans sa partie basse qui pourrait être demandée aux licenciés.

3.3 ESTIMATIONS DES RECETTES APPORTÉES PAR LES COTISATIONS

Pour ces estimations, la cotisation retenue est le montant demandé au licencié retranché de la licence stricte afin d'appréhender le montant total entrant dans le budget d'un club, car seul ce montant est celui qui peut être dépensé, la licence stricte étant reversée aux instances fédérales.

3.3.1 Estimation à partir de la répartition des licenciés

ESTIMATION À PARTIR DES DÉCLARATIONS EN LIGNE

La première modalité d'estimation repose sur les déclarations des paiements effectués à l'aide du logiciel de prise de licence proposé par la fédération.

Cette estimation résulte de l'addition des cotisations que verse chaque licencié du club passé par cette voie d'inscription et qui est allé jusqu'au paiement en ligne.

Les données sont disponibles et complètes pour 836 clubs en 2023-2024, la saison étant achevée. Elles sont disponibles mais incomplètes pour 966 clubs en 2024-2025, la saison étant en cours lorsque les données ont été arrêtées au 04 novembre 2024.

ESTIMATION À PARTIR DES COTISATIONS DES SITES WEB

Cette deuxième méthode d'estimation s'appuie sur l'identification de la cotisation demandée par chacun des clubs en fonction du type de licencié concerné. À savoir, compétiteur, loisir, jeune, adulte, MiniBad etc. Cette identification provient des données de la base Poona et des sites web parcourus.

Plus précisément, l'estimation totale est calculée de la manière suivante :

$$\text{Estimation} = (\text{Cotis Ad} * \text{nb Ad club}) + (\text{Cotis Jeune} * \text{Nb Jeune club}) + (\text{Cotis Mbad} * \text{Nb Mbad Club})$$

Le montant de la cotisation retenu peut être une moyenne ou un maximum afin d'encadrer l'estimation calculée. À chaque montant est retranchée la licence fédérale de la population concernée.

Les différents types de licenciés sont distingués pour être le plus proche possible de la réalité des catégories de club.

3.3.2 Estimations à partir des caractéristiques des clubs

Cette estimation reprend l'une ou l'autre des deux modalités précédentes en les appliquant à la typologie des clubs que sont les clubs Avenir, les clubs labellisés EFB et les clubs en fonction de leur statut de professionnalisation.

4 MONTANTS DES COTISATIONS EN FONCTION DU TYPE DE LICENCIÉS

Tous les clubs différencient quasi-systématiquement les cotisations demandées auprès des jeunes et auprès des adultes. Aussi, les résultats sont présentés en séparant ces deux catégories de licenciés. Par ailleurs, ces résultats sont aussi présentés en distinguant les quartiles du nombre de licenciés dans les clubs. Les bornes basses et hautes de ces quartiles sont les suivantes :

1 ^{ER} QUARTILE	2 – 51 licenciés
2 ^{ÈME} QUARTILE	52 – 88 licenciés
3 ^{ÈME} QUARTILE	89 – 142 licenciés
4 ^{ÈME} QUARTILE	143 – 666 licenciés

4.1 MONTANTS DES COTISATIONS CHEZ LES JEUNES

4.1.1 Cotisations sans réduction

En moyenne, tout club confondu, le montant de la cotisation demandée pour un jeune est de 116 € +/- 46,4€. Si on sélectionne les clubs qui distinguent les jeunes compétiteurs des jeunes loisirs, les montants sont respectivement de 167€ +/- 62,2€ et 119€ +/- 36,2€.

La séparation des clubs en quartile montre une évolution du montant des cotisations avec le nombre de licenciés (**Tableau 3**). Elle varie de

84€ en moyenne pour un club ayant au plus 51 licenciés (1^{er} quartile) à 141€ pour ceux ayant au moins 143 licenciés (4^{ème} quartile). On retrouve cette même évolution, d'ampleur plus ou moins grande, quelle que soit la distinction des licenciés. Par exemple, pour les MiniBad, elle varie de 72€ (1^{er} quartile) à 117€ (4^{ème} quartile).

Pour les jeunes qui rentrent dans les appellations Jeune Espoirs ou Elite, il n'y a pas d'intérêt à distinguer les différents quartiles car les clubs sont trop peu nombreux. Ces clubs demandent une cotisation moyenne de 218€ +/- 88,9€. Pour les clubs qui ont fait le choix d'identifier l'appellation « Académie », seuls des clubs du 4^{ème} quartile en déclarent et les montants vont du simple au triple.

TYPE DE LICENCIÉS	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)		2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)		3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)		4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)	
	Moy*	ET**	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET
Académie							686 €	365,1 €
Jeune	84 €	34,4 €	92 €	28,1 €	105 €	34,4 €	140 €	49,9 €
Jeune Compétiteur	99 €	27,0 €	108 €	27,3 €	141 €	34,8 €	181 €	63,7 €
Jeune Loisirs	74 €	25,9 €	82 €	19,8 €	107 €	25,3 €	131 €	34,4 €
MiniBad	72 €	29,4 €	78 €	27,0 €	93 €	33,3 €	117 €	43,5 €

*Moy = Moyenne ; **ET = Ecart-type

Tableau 3 : Moyenne des montants des cotisations sans réduction dans la catégorie jeune en fonction des quartiles de licenciés

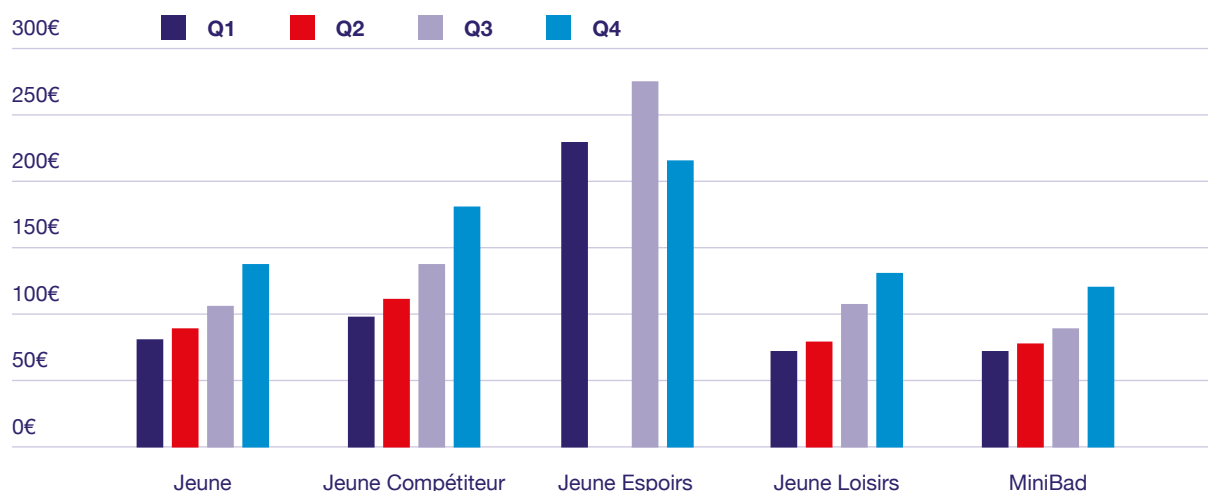


Figure 1 : Moyenne des montants des cotisations des clubs sans réduction en fonction des types de licenciés chez les jeunes et des quartiles de licenciés

4.1.2 Cotisations avec réduction

En moyenne, et quelle que soit la nature de la réduction, le montant de la cotisation demandée pour un jeune est de 100 € +/- 49,8€. Si on sélectionne les clubs qui distinguent les jeunes compétiteurs des jeunes loisirs, les montants sont respectivement de 152€ +/- 65,3€ et 104€ +/- 40,7€. La réduction accordée est donc d'environ 15€ pour chaque type de population.

La séparation des clubs en quartile montre que cette réduction est en moyenne de 4€ pour le 1^{er} quartile et de 33€ pour le 4^{ème} quartile (Tableau 4). Des écarts assez similaires s'observent en distinguant les jeunes compétiteurs et les jeunes

loisirs. Pour les MiniBad elle est un peu moins forte, variant en moyenne de 2€ pour le 1^{er} quartile à 11€ pour le 4^{ème} quartile.

Ces réductions sont principalement liées à des adhésions multiples des membres d'une même famille. Il est aussi tenu compte des jeunes qui bénéficient du dispositif Pass'Sport mis en place par le Ministère des Sports, auquel peuvent venir s'ajouter des initiatives de la région, du département, de la communauté de commune ou d'agglomération ou de la ville elle-même.

TYPE DE LICENCIÉS	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)		2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)		3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)		4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)	
	Moy*	ET**	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET
Académie							677 €	364,8 €
Jeune	80 €	35,9 €	80 €	33,2 €	89 €	39,6 €	117 €	55,9 €
Jeune Compétiteur	98 €	24,7 €	100 €	33,6 €	126 €	42,2 €	163 €	67,9 €
Jeune Loisirs	71 €	25,2 €	78 €	25,7 €	95 €	31,4 €	112 €	42,3 €
MiniBad	70 €	30,4 €	73 €	30,7 €	84 €	36,4 €	106 €	45,4 €

Tableau 4 : Moyenne des montants des cotisations avec réduction dans la catégorie jeune en fonction des quartiles de licenciés

4.2 MONTANTS DES COTISATIONS CHEZ LES ADULTES

4.2.1 Cotisations sans réduction

En moyenne, tout club confondu, le montant de la cotisation demandée pour un adulte est de 119€ +/- 50€. Si on sélectionne les clubs qui distinguent les adultes compétiteurs des adultes loisirs, les montants sont respectivement de 158€ +/- 59,6€ et 117€ +/- 38,6€.

La séparation des clubs en quartile montre une

évolution du montant des cotisations des adultes avec le nombre de licenciés (**Tableau 5**). Elle varie de 93€ en moyenne pour un club ayant au plus 51 licenciés (1^{er} quartile) à 151€ pour ceux ayant au moins 143 licenciés (4^{ème} quartile). On retrouve cette même évolution, d'ampleur plus ou moins grande, quelle que soit la distinction des licenciés. Par exemple, pour les adultes compétiteurs elle va de 118€ (1^{er} quartile) à 186€ (4^{ème} quartile) et pour les adultes loisirs de 90€ (1^{er} quartile) à 138€ (4^{ème} quartile). On notera que les clubs proposant aux adultes de ne jouer qu'en jeu libre ont des montants allant de 63€ (1^{er} quartile) à 142€ (4^{ème} quartile).

TYPE DE LICENCIÉS	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)		2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)		3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)		4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)	
	Moy*	ET**	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET
Adulte	93 €	35,1 €	108 €	31,8 €	121 €	37,5 €	151 €	51,6 €
Adulte Compétiteur	118 €	42,4 €	125 €	27,1 €	149 €	39,8 €	186 €	58,6 €
Adulte Loisirs	90 €	33,4 €	97 €	22,4 €	117 €	29,2 €	138 €	39,3 €
Adulte Jeu Libre	63 €	3,5 €	117 €	29,0 €	141 €	81,0 €	142 €	39,9 €

*Moy = Moyenne ; **ET = Ecart-type

Tableau 5 : Montant des cotisations des adultes en fonction des quartiles de licenciés et des types de licenciés adultes

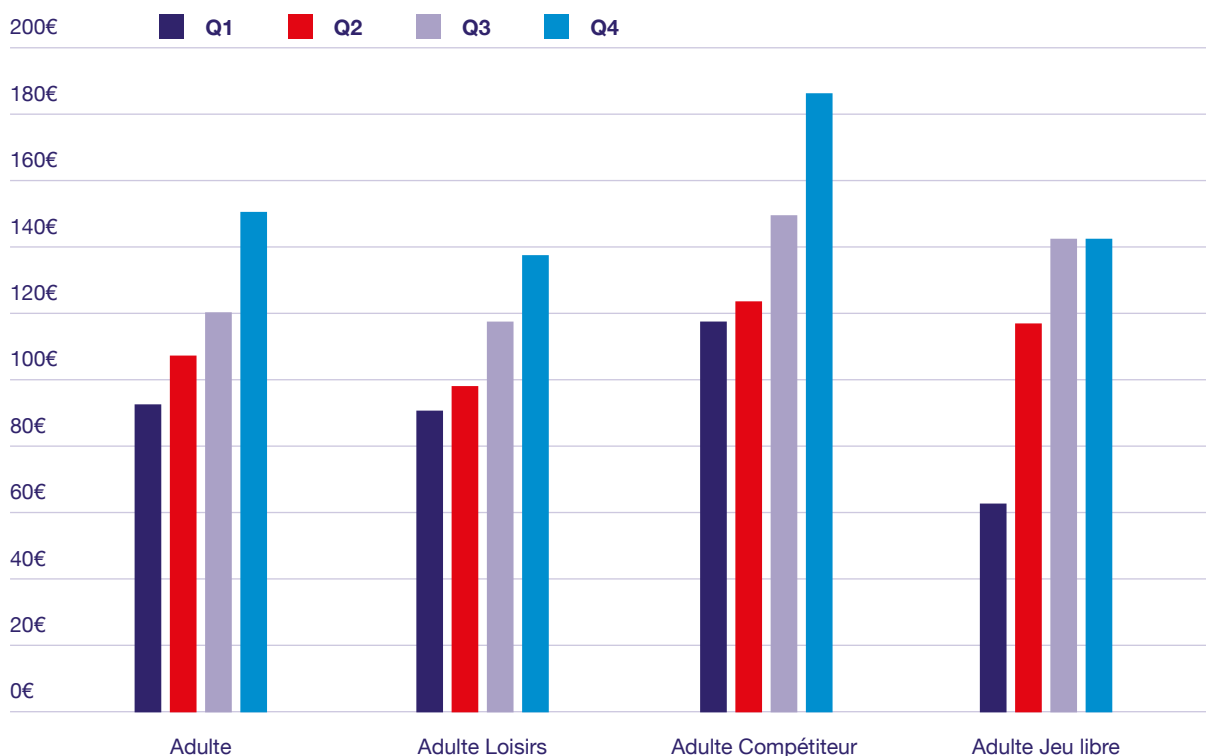


Figure 2 : Moyenne des montants des cotisations des clubs en fonction des types de licenciés chez les adultes et des quartiles de licenciés



4.2.2 Cotisations avec réduction

De manière globale, les réductions accordées aux adultes sont très ténues. La séparation des clubs en quartile, basée sur le nombre de licenciés de la saison 2023-2024, montre que cette réduction est

en moyenne de 1€ pour le 1^{er} quartile et de 12€ pour le 4^{ème} quartile (**Tableau 6**). On retrouve cette même réduction pour les adultes loisirs. Elle est à peine plus forte pour les adultes compétiteurs puisqu'elle passe de 4€ pour le 1^{er} quartile à 14€ pour le 4^{ème} quartile.

TYPE DE LICENCIÉS	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)		2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)		3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)		4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)	
	Moy*	ET**	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET
Adulte	92 €	35,6 €	103 €	33,3 €	111 €	39,4 €	139 €	57,7 €
Adulte Compétiteur	114 €	42,2 €	123 €	28,6 €	142 €	42,5 €	172 €	63,2 €
Adulte Loisirs	88 €	33,0 €	95 €	24,2 €	110 €	31,0 €	126 €	40,6 €
Adulte Jeu Libre	63 €	3,5 €	111 €	30,6 €	132 €	82,4 €	127 €	41,7 €

Tableau 6 : Montant des cotisations avec réduction pour les adultes en fonction des quartiles de licenciés

Ces réductions proposées par les clubs pour les adultes portent d'une part sur le nombre de personnes d'un même foyer qui s'inscrivent au club : fratrie, parents-enfants ou couple. D'autre part, la réduction est proposée pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Beaucoup plus marginalement, et sans qu'il soit possible de sortir des chiffres interprétables, le nombre de cas étant très faible, des réductions sont proposées pour les féminines, pour les retraités et pour celles et ceux qui s'inscrivent dans un cadre de santé.

5 MONTANTS DES COTISATIONS EN FONCTION DU TYPE DE CLUB

Au-delà des quartiles de licenciés, distinguant les clubs selon leur taille, il est nécessaire de s'intéresser aux éventuels écarts entre les clubs de typologie différente telle que les clubs labellisés Ecole Française de Badminton (EFB), les clubs Avenir et les clubs selon leur statut vis-à-vis de la professionnalisation de leur encadrant.

5.1 CLUBS LABELLISÉS EFB

Les montants des cotisations de 901 clubs labellisés EFB sur les 1032 labellisés entre 1 et 5 étoiles à l'issue de la saison 2023-2024 ont été recueillis.

La répartition dans les quartiles du nombre de licenciés est la suivante : 35 clubs dans le 1^{er} quartile, 173 dans le 2^{ème}, 285 dans le 3^{ème} et 408 dans le 4^{ème}. La disproportion est élevée entre les différents quartiles montrant une prépondérance de ceux qui ont le plus de licenciés parmi ceux qui font la demande de labellisation.

Les clubs du 1^{er} quartile ne dépassent pas les 2 étoiles pendant que seuls les clubs du 4^{ème} quartile vont jusqu'à 5 étoiles, les 2^{ème} et 3^{ème} quartiles ayant respectivement plus de 90% et plus de 75% des clubs avec 1 ou 2 étoiles.

Globalement, les montants des cotisations augmentent en moyenne de 106€ pour les labellisés 1 étoile à 172€ pour ceux labellisés 5 étoiles (**Tableau 7**).

	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Cotisation moyenne	106 €	117 €	143 €	158 €	172 €

Tableau 7 : Moyenne des montants des cotisations en fonction du nombre d'étoiles

La distinction des types de licenciés les plus courants parmi les jeunes et les adultes est rapportée dans le **Tableau 8** et le **Tableau 9**.



Figure 3 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs labellisés EFB en fonction des types de licenciés chez les jeunes

Globalement, plus le nombre d'étoiles augmente plus les montants demandés s'élèvent. Pour les jeunes, ces montants sont quasiment tous supérieurs à la moyenne générale de 116€.

Seuls les clubs labellisés 1 ou 2 étoiles ont des propositions parfois inférieures. Pour les adultes, c'est en revanche, toujours supérieur à la moyenne de 119€.

TYPE DE LICENCIÉS	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Nombre de clubs	245	359	185	73	17
Académie			833 €	390 €	
Jeune	99 €	111 €	136 €	163 €	162 €
Jeune Compétiteur	133 €	152 €	174 €	197 €	233 €
Jeune Espoirs		154 €	217 €	242 €	223 €
Jeune Loisirs	103 €	118 €	135 €	127 €	131 €
MiniBad	85 €	96 €	113 €	120 €	143 €

Tableau 8 : Moyenne des montants des cotisations pour les jeunes en fonction du nombre d'étoiles EFB

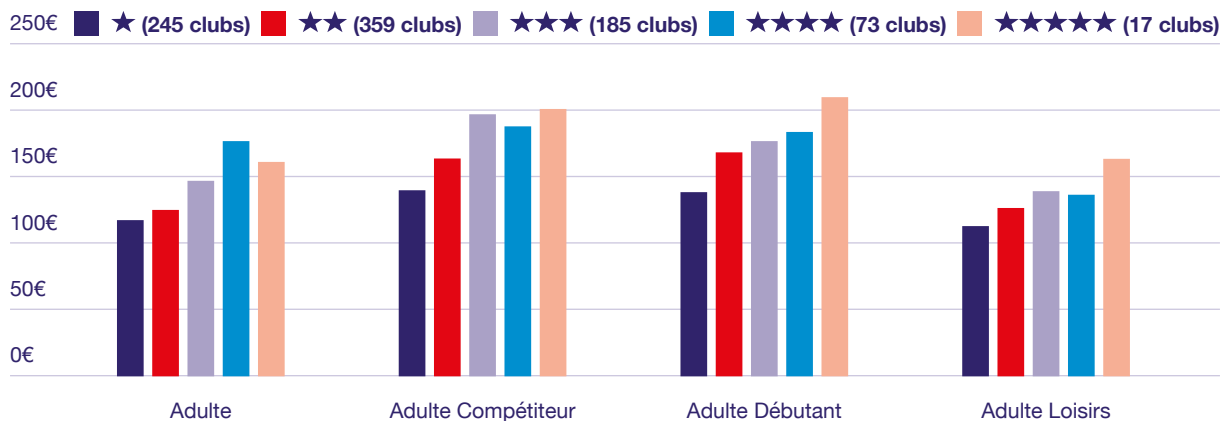


Figure 4 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs labellisés EFB en fonction des types de licenciés chez les adultes

TYPE DE LICENCIÉS	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Adulte	116 €	123 €	147 €	174 €	158 €
Adulte compétiteur	142 €	158 €	196 €	187 €	201 €
Adulte débutant	142 €	166 €	174 €	186 €	207 €
Adulte Jeu Libre	127 €	130 €	134 €	152 €	196 €
Adulte Loisirs	114 €	126 €	140 €	136 €	158 €

Tableau 9 : Moyenne des montants des cotisations pour les adultes en fonction du nombre d'étoiles EFB

5.2 CLUBS AVENIR

Une centaine de clubs ont été labellisés depuis la mise en place du label en 2014-2015. Certains ont ce label depuis plusieurs saisons pendant que d'autres n'y restent qu'un temps plus restreint.

La séparation en quartile à partir du nombre de licenciés, montre que tout type de club peut permettre à un jeune d'éclore (**Tableau 10**). Bien sûr, son accompagnement sera plus ou moins aisé. On s'aperçoit cependant que les jeunes repérés sont en très grande majorité issus des plus gros clubs de la FFBaD.

L'analyse du montant des cotisations montre une augmentation de ce montant avec la taille du club, quel que soit le type de licenciés (**Tableau 10**).

Conformément à ce qui est attendu, les compétiteurs adultes et jeunes ont les cotisations les plus élevées, d'autant plus si ce sont des jeunes espoirs ou s'ils sont intégrés dans une académie.

La comparaison avec les montants sans distinction de type de clubs des **Tableau 3** et **Tableau 6**, pour ces mêmes types de licenciés du 4^{ème} quartile, montre que les clubs Avenir demandent un montant légèrement supérieur de quelques euros par rapport à l'ensemble des clubs. Par exemple, 163€ vs 140€ pour les jeunes, 198€ vs 181€ pour les jeunes compétiteurs. Même les jeunes loisirs sont concernés avec une différence de 7€ (138€ vs 131€). En se référant au **Tableau 5**, ces écarts de plus ou moins grandes ampleurs sont aussi notés pour les types de licenciés adultes.

	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)	2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)	3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)	4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)
Nombre de clubs	2	3	14	101
Adulte		131 €	136 €	166 €
Adulte compétiteur	118 €	93 €	155 €	193 €
Adulte Loisirs	100 €	73 €	127 €	144 €
Adulte débutant				179 €
Adulte Jeu Libre				160 €
Jeune	104 €	100 €	123 €	163 €
Jeune Compétiteur		95 €	139 €	198 €
Jeune Espoirs			420 €	250 €
Académie				686 €
Jeune Loisirs		75 €	112 €	138 €
MiniBad	98 €	71 €	111 €	126 €

Tableau 10 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs Avenir en fonction des quartiles de nombre de licenciés

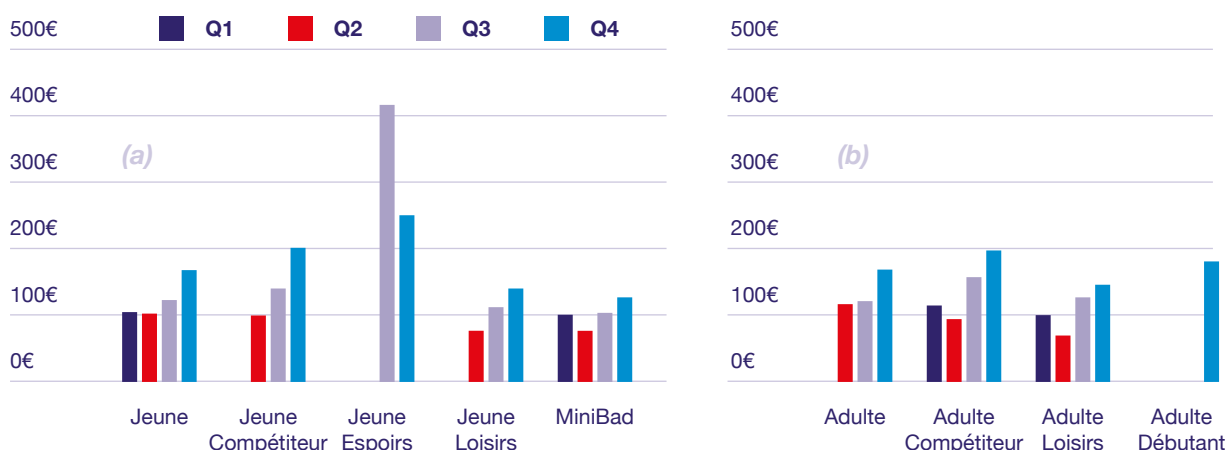


Figure 5 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction des types de licenciés (a) chez les jeunes et (b) chez les adultes

5.3 CLUBS PROFESSIONNALISÉS

La connaissance actuelle de la professionnalisation des clubs provient d'enquêtes antérieures^{6,7}. Le statut employeur rassemble tous les clubs qui emploient un ou plusieurs salariés, les clubs qui font appel à un indépendant et les clubs qui s'appuient sur une mise à disposition. Le temps de travail

n'est pas considéré pour engager une distinction supplémentaire. À ce jour, 471 clubs sont identifiés, ce qui correspond environ à un quart des clubs de la fédération. Un nombre quasi similaire de 466 clubs non-employeurs est connu.

Quel que soit le type de licenciés, le montant des cotisations est plus élevé dans les clubs employeurs que dans les clubs non-employeurs. La différence est en moyenne d'environ 30€.

TYPE DE LICENCIÉS	EMPLOYEUR	NON-EMPLOYEUR
Nombre de clubs	471	466
Adulte	144 €	114 €
Adulte compétiteur	183 €	150 €
Adulte Dirigeant	67 €	61 €
Adulte Loisirs	133 €	113 €
Jeune	132 €	102 €
Jeune Compétiteur	181 €	151 €
Jeune Espoirs	228 €	182 €
Académie	686 €	
Jeune Loisirs	129 €	109 €
MiniBad	112 €	88 €

Tableau 11 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction de leur statut d'employeur ou non

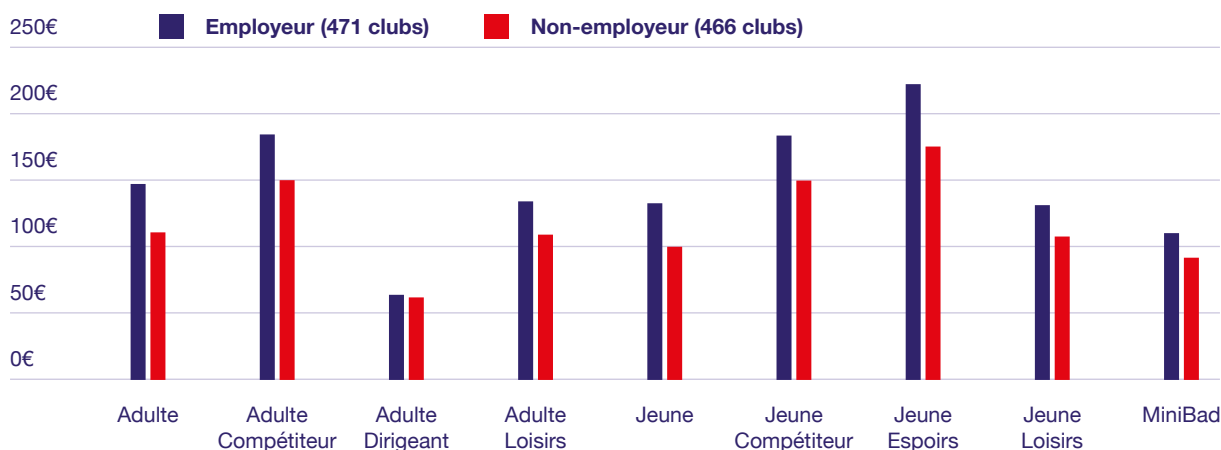


Figure 6 : Moyenne des montants des cotisations dans les clubs en fonction de leur statut d'employeur ou non et des types de licenciés jeunes et adultes

⁶ Frédéric Dor. Suivi des diplômés DEJEPS-DESJEPS dans leur exercice professionnel depuis 2010. Rapport n°4. FFBaD. Mars 2021

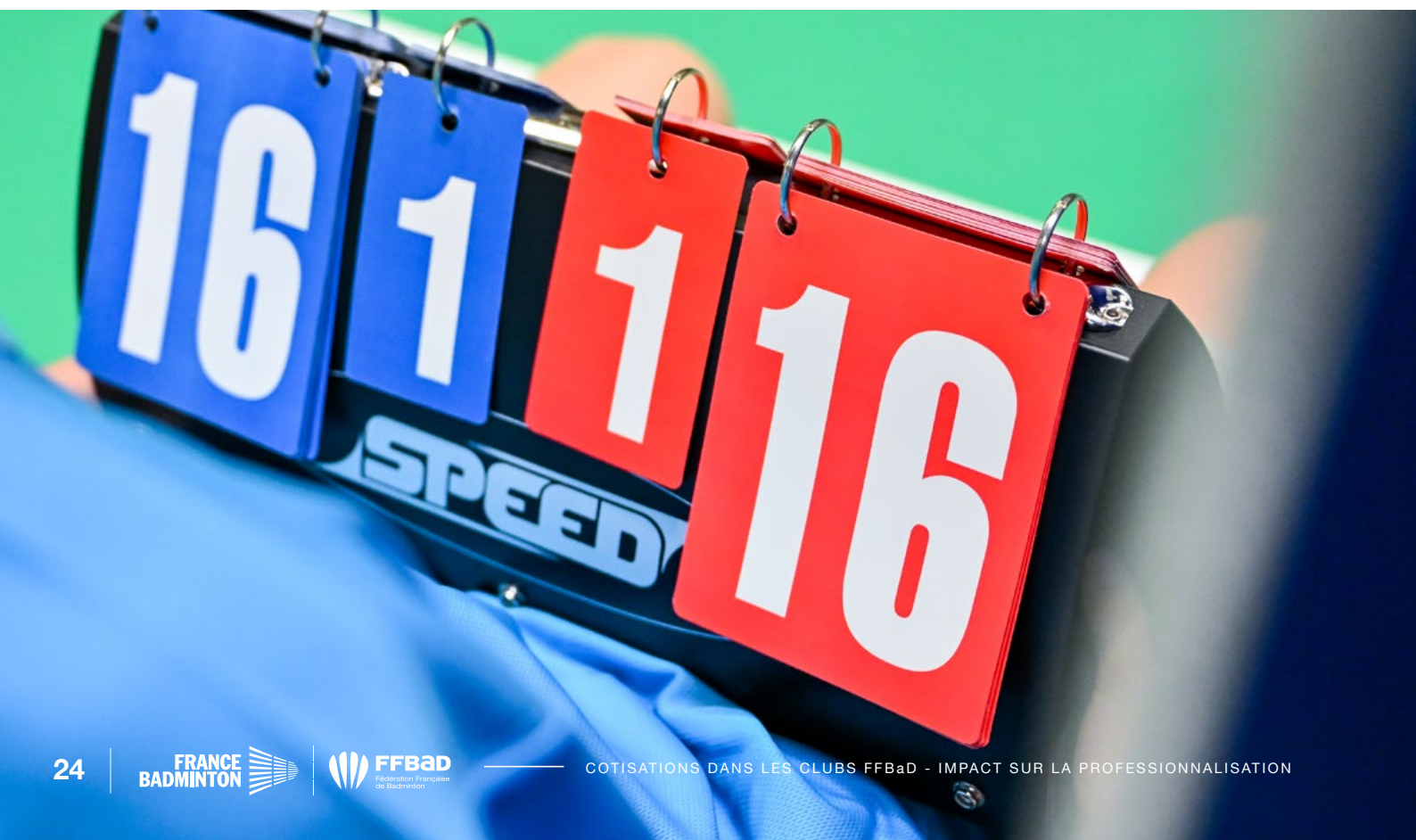
⁷ Frédéric Dor. Les clubs de la FFBaD et leur relation à l'emploi : caractéristiques, contraintes et souhaits. Rapport n°5 Observatoire de l'emploi et de la formation. FFBaD. Novembre 2021

La séparation en quartile des clubs employeurs et non-employeurs montre plusieurs choses (**Tableau 12**). D'abord, dans le 4^{ème} quartile, les clubs employeurs sont bien plus nombreux que les clubs non-employeurs alors que c'est l'inverse dans les trois autres quartiles. On remarquera que seul le 4^{ème} quartile présente des cotisations plus élevées quel que soit le type de licenciés, à l'exception des jeunes loisirs dont le montant est quasi-égal (134€ vs 133€). En revanche, il n'y a pas de règles pour les

trois autres quartiles et le type de licenciés, les clubs non-employeurs ayant une cotisation identique ou très légèrement supérieure aux clubs employeurs, même pour les catégories compétiteurs. Cela traduit des pratiques de cotisation très diverses sur l'ensemble du territoire national. On remarque également que les cotisations pour celles et ceux qui sont en Académie sont exclusivement dans le 4^{ème} quartile employeurs.

TYPE DE LICENCIÉS	1 ^{ER} QUARTILE (Q1)		2 ^{ÈME} QUARTILE (Q2)		3 ^{ÈME} QUARTILE (Q3)		4 ^{ÈME} QUARTILE (Q4)	
	NON-EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	NON-EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	NON-EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	NON-EMPLOYEUR	EMPLOYEUR
Nombre de clubs	84	16	135	56	158	124	83	274
Adulte	90 €	89 €	106 €	115 €	114 €	131 €	135 €	154 €
Adulte Compétiteur	105 €	153 €	129 €	126 €	151 €	150 €	164 €	193 €
Adulte Jeu Libre	65 €	60 €	98 €	113 €	158 €	121 €	132 €	144 €
Adulte Dirigeant			58 €	56 €	63 €	74 €		66 €
Adulte Loisirs	87 €	122 €	95 €	96 €	109 €	118 €	128 €	140 €
Jeune	77 €	107 €	90 €	98 €	100 €	112 €	126 €	143 €
Jeune Compétiteur	81 €	145 €	107 €	127 €	145 €	143 €	171 €	189 €
Jeune Espoirs					100 €	308 €	187 €	224 €
Académie								686 €
Jeune Loisirs	83 €	145 €	80 €	91 €	102 €	114 €	134 €	133 €
MiniBad	62 €	79 €	77 €	84 €	87 €	100 €	106 €	117 €

Tableau 12 : Moyenne des montants des cotisations des clubs en fonction de leur statut employeur ou non et des quartiles du nombre de licenciés



6 MONTANTS DES COTISATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL

L'analyse des montants des cotisations au niveau régional révèle des disparités importantes. Il y a presque 60€ d'écart entre les deux extrêmes, la Ligue Île de France d'un côté avec une cotisation moyenne pour un adulte à 160€ et de l'autre, la Ligue des Hauts de France avec une cotisation à 101€. L'écart est encore plus grand pour les jeunes et les MiniBad avec respectivement 151€ et 141€ en Ile de France contre 87€ en Bourgogne Franche Comté et 74€ dans les Hauts de France.

RÉGION	ADULTE		ADULTE LOISIRS		JEUNE		JEUNE COMPÉTITEUR		JEUNE LOISIRS		MINIBAD	
	Moy*	ET**	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET	Moy	ET
AURA	144 €	49 €	130 €	29 €	130 €	50 €	195 €	71 €	137 €	26 €	111 €	39 €
BOFC	103 €	23 €	102 €	27 €	87 €	25 €	113 €	31 €	90 €	25 €	76 €	19 €
BRET	107 €	26 €	94 €	21 €	94 €	23 €	110 €	19 €	85 €	24 €	82 €	21 €
CVDL	113 €	40 €	105 €	13 €	100 €	36 €	202 €	158 €	102 €	19 €	79 €	21 €
GEST	123 €	40 €	111 €	23 €	108 €	38 €	139 €	29 €	100 €	24 €	97 €	27 €
HFRA	101 €	33 €	108 €	26 €	88 €	26 €	133 €	34 €	88 €	18 €	74 €	26 €
LIFB	160 €	60 €	156 €	42 €	151 €	52 €	199 €	54 €	141 €	35 €	141 €	47 €
NAQU	107 €	32 €	119 €	31 €	93 €	31 €	144 €	25 €	99 €	15 €	75 €	26 €
NORM	116 €	47 €	117 €	33 €	103 €	39 €	154 €	47 €	109 €	30 €	85 €	28 €
OCCI	128 €	44 €	114 €	28 €	123 €	42 €	147 €	34 €	117 €	32 €	109 €	37 €
PACA	158 €	46 €	141 €	25 €	148 €	47 €	180 €	48 €	144 €	27 €	139 €	45 €
PDLL	113 €	36 €	109 €	31 €	110 €	35 €	152 €	43 €	117 €	36 €	106 €	38 €

*Moy = Moyenne ; **ET = Ecart-type

Tableau 13 : Montant moyen des cotisations dans les ligues métropolitaines en fonction du type de public

Dans les TUM (territoires ultra-marins), il est difficile de proposer des chiffres parlants car les données sont trop rares. Elles ne peuvent faire l'objet de moyenne. Ce qu'on peut dire, c'est qu'une cotisation « adulte » est aux alentours de 100€ et

une cotisation « jeune » d'environ 74€. Chez les adultes compétiteurs et les jeunes compétiteurs, il est possible de rencontrer une cotisation atteignant 250€.

7 APPORT DES COTISATIONS DANS LE BUDGET DES CLUBS

7.1 ESTIMATION DE L'APPORT DES COTISATIONS TOUT LICENCIÉ CONFONDU

L'addition des cotisations de tous les licenciés d'un club permet d'appréhender les montants de cette ligne budgétaire dans la trésorerie des clubs. Ce montant est calculé en retranchant à la cotisation moyenne demandée de 124 €, un forfait moyen de la licence fédérale de 41€ qui s'appuie sur la répartition moyenne des types de population adulte, jeune et MiniBad dans un club.

En considérant, le nombre moyen de licenciés et son écart-type dans un club (108+/-83) et la

cotisation moyenne hors licence fédérale (83€), le montant des cotisations qu'un club perçoit est en moyenne de 8964€ +/- 6889€. En considérant le club ayant le maximum de licenciés, soit 666 en 2023-2024, le club percevrait 55 278€, soit 6 fois l'estimation moyenne.

Pour aller un peu plus loin, le **Tableau 14** rapporte les montants des cotisations en distinguant les clubs en quartile par rapport à leur nombre de licenciés. Deux indicateurs de ces quartiles sont proposés, à savoir la borne maximale du nombre de licenciés du quartile et la moyenne du nombre de licenciés de chaque quartile. On s'aperçoit que les montants sont multipliés par un facteur d'environ 2 d'un quartile à l'autre pour la moyenne.

	MONTANT TOUT LICENCIÉ CONFONDU	
	MOYENNE DU QUARTILE	MAXIMUM DU QUARTILE
1 ^{er} quartile	2 577 €	4 233 €
2 ^{ème} quartile	5 831 €	7 304 €
3 ^{ème} quartile	9 345 €	11 786 €
4 ^{ème} quartile	18 448 €	55 278 €

Tableau 14 : Moyenne des montants en euros des budgets des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des quartiles du nombre de licenciés

7.2 ESTIMATION EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DES LICENCIÉS

7.2.1 Estimation pour les trois saisons de la période d'étude

Ces estimations sont possibles pour les trois saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Le **Tableau 15** rapporte les résultats par tranche de montant budgétaire après avoir soustrait le forfait moyen de la licence fédérale de 41€.

Il montre plusieurs éléments : (i) que les clubs semblent accueillir en moyenne quasiment le même nombre de licenciés en 2024-2025 sachant que les inscriptions ne sont pas complètes pour cette saison, (ii) que les moyennes des montants des cotisations sont plus élevées et (iii) que le nombre de clubs dans chaque tranche est plus élevé, ce qui s'explique par les 120 clubs supplémentaires qui ont adopté l'inscription des licenciés et le paiement en ligne.

BUDGET DES COTISATIONS	2022-2023			2023-2024			2024-2025		
	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION
50 000€ à 115 000€	6	480	211 €	8	409	174 €	14	429	175 €
30 000€ à 50 000€	6	330	123 €	31	293	130 €	48	269	145 €
20 000€ à 30 000€	18	245	112 €	60	241	107 €	80	228	120 €
10 000€ à 20 000€	83	182	94 €	145	169	89 €	166	165	96 €
<10 000€	667	101	57 €	590	66	56 €	658	68	63 €

Tableau 15 : Moyenne du montant des cotisations perçues par les clubs licenciés

7.2.2 Estimation en fonction des quartiles

En tenant compte de la répartition par quartile de chacune des populations MiniBad, Jeune et Adulte au sein des clubs, les montants budgétaires liés aux cotisations perçues hors licence fédérale

sont rapportés dans le **Tableau 16**. Ce calcul plus précis qu'en s'attachant à des indicateurs globaux conduit à une majoration de la ligne budgétaire des cotisations d'environ 3000€ pour la médiane et la moyenne des quartiles et du double pour le maximum du **Tableau 14**.

	MONTANT EN DISTINGUANT LES POPULATIONS DE LICENCIÉS	
	MOYENNE DU QUARTILE	MAXIMUM DU QUARTILE
1 ^{er} quartile	1 418 €	2 273 €
2 ^{ème} quartile	3 709 €	4 806 €
3 ^{ème} quartile	7 364 €	9 043 €
4 ^{ème} quartile	21 456 €	61 432 €

Tableau 16 : Moyenne des montants en euros des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des quartiles du nombre de licenciés et en distinguant les différentes populations de licenciés

7.2.3 Estimation en fonction des déciles

Les écarts étant importants entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quartile, une analyse par décile est proposée afin d'approfondir les ressources budgétaires des cotisations pour les clubs ayant le plus de licenciés.

Le **Tableau 17** rapporte les montants des cotisations pour les clubs à partir du décile 7. Par comparaison avec le **Tableau 16**, seul le montant du décile 10 montre une augmentation très conséquente de cette ligne budgétaire.

	NB DE LICENCIÉS	MINIBAD	JEUNE	ADULTE	TOTAL
Décile 7	106-127	367 €	2 980 €	5 795 €	9 142 €
Décile 8	128-159	499 €	3 815 €	7 787 €	12 101 €
Décile 9	160-212	862 €	6 369 €	12 081 €	19 312 €
Décile 10	213-666	4 449 €	25 257 €	50 403 €	80 109 €

Tableau 17 : Moyenne du montant en euros des cotisations des clubs hors licence fédérale en fonction des déciles 7 à 10 de la distribution du nombre de licenciés

7.3 ESTIMATION EN FONCTION DES TYPES DE CLUB

7.3.1 Clubs labellisés EFB

La lecture du **Tableau 18** montre que quel que soit le nombre d'étoiles de 1 à 5, les caractéristiques des clubs en matière de nombre de licenciés et de cotisation moyenne demandée aux adhérents

sont proches. On s'étonnera de voir des clubs 3, 4 et 5 étoiles avec des cotisations bien plus faibles que la moyenne nationale et donc avec une ligne budgétaire peu abondante.

À l'inverse, cette estimation surprend 3 clubs labellisés 1 ou 2 étoiles avec un budget de plus de 50 000€ et plus de 300 licenciés interrogeant sur la dynamique développée pour l'école des jeunes.

	★			★★			★★★			★★★★			★★★★★		
	NB CLUBS	MOY LIC.	MOYENNE COTIS.	NB CLUBS	MOY LIC.	MOYENNE COTIS.	NB CLUBS	MOY LIC.	MOYENNE COTIS.	NB CLUBS	MOY LIC.	MOYENNE COTIS.	NB CLUBS	MOY LIC.	MOYENNE COTIS.
>50 000 €	1	311	177 €	2	387	167 €	4	370	183 €	10	493	187 €	6	506	147 €
30 000€ à 50 000€	2	284	137 €	5	272	149 €	29	301	126 €	17	279	128 €	2	296	140 €
20 000€ à 30 000€	2	173	151 €	26	205	129 €	36	234	108 €	17	279	94 €	5	315	82 €
10 000€ à 20 000€	33	145	99 €	49	175	84 €	60	182	83 €	16	223	75 €	4	222	74 €
<10 000€	207	94	51 €	164	105	56 €	56	132	55 €	13	152	57 €	0	-	-

Tableau 18 : Moyenne des estimations budgétaires pour les clubs labellisés EFB

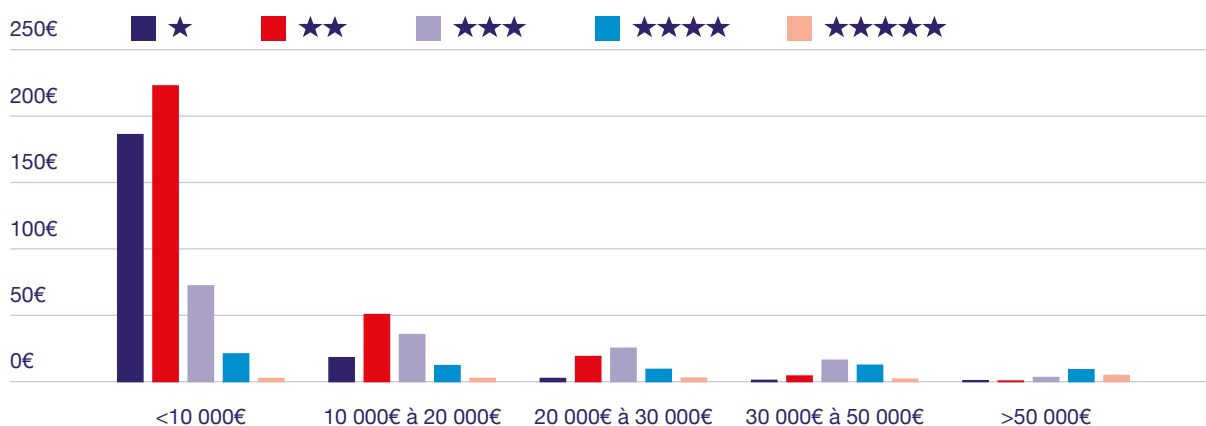


Figure 7 : Moyenne des estimations budgétaires dans les clubs en fonction de leur niveau de labellisation

7.3.2 Clubs Avenir

Les montants des cotisations entrant dans les budgets des clubs Avenir sont très disparates, certains pointant même avec un total de moins de 10 000€ (**Tableau 19**). Le nombre de licenciés et les cotisations moyennes augmentent comme on

peut s'y attendre, avec l'élévation de cette partie budgétaire. Mais contrairement à ce qu'on aurait pu envisager, les clubs Avenir, s'ils se situent quasiment tous dans le 4^{ème} quartile du nombre de licenciés, ont des politiques tarifaires très différentes, avec un facteur de 2,5 entre le moins cher et le plus cher.

	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION
>50 000 €	11	473	186 €
30 000€ à 50 000€	12	291	137 €
20 000€ à 30 000€	16	242	109 €
10 000€ à 20 000€	21	208	96 €
<10 000€	33	167	77 €

Tableau 19 : Moyenne des estimations budgétaires pour les clubs Avenir

7.3.3 Clubs professionnalisés

La comparaison des clubs employeurs et des clubs non-employeurs montre que pour une ligne budgétaire supérieure à 50 000€, tous les clubs sont employeurs (**Tableau 20**). Logiquement, les clubs

sont d'autant plus nombreux que le budget issu des cotisations est faible. On pourra s'étonner que certains clubs déclarés non-employeurs ont des cotisations plus élevées que des clubs employeurs pour un intervalle budgétaire similaire. Serait-ce lié aux subventions, notamment d'aide à l'emploi ?

	EMPLOYEUR			NON-EMPLOYEUR		
	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION
>50 000 €	19	473	173 €	0	-	-
30 000€ à 50 000€	44	297	125 €	4	243	146 €
20 000€ à 30 000€	62	251	103 €	11	206	126 €
10 000€ à 20 000€	109	185	85 €	38	158	87 €
<10 000€	164	116	57 €	338	88	51 €

Tableau 20 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs professionnalisés

7.3.4 Combinaison des clubs labellisés avec la professionnalisation

Il est tentant d'apprécier si la combinaison de paramètres permet une vue plus claire des disparités entre les clubs et de dégager les caractéristiques de ceux qui ont fait l'effort sur leur cotisation pour engager une structuration plus forte.

L'écueil de cette distinction plus fine est représenté par les informations parcellaires sur la professionnalisation de certains clubs. Aussi, les résultats peuvent paraître en décalage lorsque des clubs non-employeurs ont des cotisations plus élevées que des clubs employeurs (**Tableau 21** et **Tableau 22**). Ces résultats sont donc présentés mais ne peuvent faire l'objet d'une interprétation précise.

	EMPLOYEUR			NON-EMPLOYEUR		
	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION
>50 000 €	15	456	185 €	0	-	-
30 000€ à 50 000€	25	296	128 €	5	257	143 €
20 000€ à 30 000€	36	250	101 €	12	225	110 €
10 000€ à 20 000€	75	183	91 €	36	173	82 €
<10 000€	218	131	67 €	205	101	50 €

Tableau 21 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs labellisés EFB en fonction de leur statut professionnalisé

	EMPLOYEUR			NON-EMPLOYEUR		
	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION	NOMBRE DE CLUBS	MOYENNE LICENCIÉS	MOYENNE COTISATION
>50 000 €	13	481	182 €	0	-	-
30 000€ à 50 000€	15	317	124 €	2	249	163 €
20 000€ à 30 000€	26	253	103 €	2	190	113 €
10 000€ à 20 000€	27	194	82 €	1	171	120 €
<10 000€	12	135	65 €	4	119	45 €

Tableau 22 : Moyenne des estimations budgétaires des clubs labellisés Avenir en fonction de leur statut professionnalisé

7.4 CALCUL D'UN JUSTE PRIX DE LA COTISATION

Deux exemples vont nous permettre de comprendre le chemin à emprunter.

- **Exemple n°1 :** Club de 300 licenciés avec un budget de plus de 130 000€ de charges totales

En s'appuyant sur l'équation proposée par Thierry Nauleau, le premier exemple permet d'illustrer ce calcul pour appréhender ce que pourrait être un juste prix de la cotisation pour l'association sportive considérée. Car il est bien évident que c'est un calcul personnalisé qui est proposé, même si de nombreuses ressemblances pourront élargir le résultat à d'autres clubs.

À partir de ce compte de résultats :

- Les lignes comptables retenues entrant dans la catégorie « frais fixes » portent un total de 77 369€ :
 - Achat de matières premières
 - Petits matériels et fournitures d'activité
 - Location
 - Primes d'assurances
 - Rémunérations d'intermédiaires
 - Frais postaux
 - Charges de personnels
- Les lignes comptables entrant dans la catégorie « compétitions » portent un total de 36 850€ :
 - Achat des volants
 - Frais d'inscription aux tournois
 - Déplacements, missions, liés aux Interclubs

Le calcul est alors le suivant : $(77369 + 36850) / 300 = 380€$

Il ne faut pas oublier d'ajouter la marge que le club souhaite prendre pour anticiper toute initiative ou opportunité supplémentaire à mettre en place, ou

toute difficulté qui apparaîtrait. On peut proposer 2 hypothèses à 5% et 10% soit entre 19€ et 38€ supplémentaires.

Cette appréciation montre qu'une cotisation permettant d'assumer l'ensemble de la dynamique du club dans toutes les actions mises en place pour atteindre les objectifs déterminés est d'environ 400€. Ce montant ne tient pas compte de la licence fédérale de 50€ qui vient s'y ajouter, soit approximativement, une adhésion complète de 450€.

- **Exemple n°2 :** Club de 241 licenciés avec un compte de résultats proche de 90 000€ de charges totales auquel on ôte le montant des licences versées à la Ligue soit 77 600€.

La méthode développée est celle en 4 temps.

1^{er} temps : Le budget global du club est de 77 600€. Soit une cotisation s'élevant à 322€.

2^{ème} temps : Les subventions récurrentes s'élèvent à 15 000€. Soit une réduction de 62€.

3^{ème} temps : Les recettes récurrentes s'élèvent à 10 000€. Soit une réduction de 41€.

4^{ème} temps : L'encadrement de la cotisation est le suivant, sachant que le licencié paiera en moyenne 41€ de plus qui est le coût de la licence fédérale :

- Borne haute : 322€ (soit 363€ avec la licence fédérale)
- Borne basse : 219€ (soit 260€ avec la licence fédérale)

La marge évoquée par Thierry Nauleau, proposée dans cette analyse à 5% et 10%, peut également s'appliquer dans ce chemin soit une augmentation de la borne haute de 16€ à 32€ et de la borne basse de 10€ à 21€.

Au total, la cotisation borne haute est de 379€ à 395€ et la cotisation borne basse est de 270€ à 381€. Par comparaison, en moyenne, un licencié paye une cotisation chargée de la licence de 198€. Soit un écart de 72€ (borne basse) à 197€ (borne haute).

8 PISTES DE RÉFLEXION

L'analyse différentielle des montants des cotisations en fonction des types de clubs ramène toujours à la même logique. Les clubs structurés ont le plus de licenciés, ont les labellisations les plus élevées et sont professionnalisés. Ce sont donc ces structures qui ont les cotisations les plus élevées. On peut y ajouter le paramètre « nombre d'heures de créneaux hebdomadaires » qui va dans le même sens (Tableau 23). On observe une progression manifeste du 1^{er} au 4^{ème} quartile.

	MONTANT MOYEN DES COTISATIONS DES CLUBS
1 ^{er} quartile <8,26 h	92 €
2 ^{ème} quartile <12,38 h	98 €
3 ^{ème} quartile <19,6 h	114 €
4 ^{ème} quartile < 60 h	145 €

Tableau 23 : Montant moyen des cotisations des clubs en euros en fonction du nombre d'heures de créneaux divisé en quartiles

Quoi qu'il en soit, le montant des cotisations demandé aux licenciés fait couler beaucoup d'encre dans les clubs mais aussi dans les instances fédérales qui doivent notamment défendre le montant de la licence proprement dite car elle leur permet non seulement de mener des actions d'accompagnement et de développement des structures fédérales et des clubs, mais aussi de s'appuyer sur des professionnels pour les assurer.

Quand on analyse le budget d'une association, on s'aperçoit que les cotisations sont la ressource principale sur laquelle les clubs peuvent s'appuyer pour dynamiser la vie associative des licenciés car c'est une ressource plutôt fixe d'année en année. En effet, il y a peu de variations du nombre de licenciés dans les différents clubs, même si ici ou là, des pertes ou des gains substantiels s'observent.

Et pourtant cette cotisation est malmenée au cours des discussions. Non seulement car elle est trop souvent jugée trop chère, mais aussi car elle est multiple à ne plus pouvoir s'y retrouver tant les distinctions de population sont nombreuses comme en témoigne le **Tableau 2**. Mais elle est surtout le frein invoqué par tout un chacun qui déplore alors de ne pouvoir mener les actions attractives pour les licenciés dont ils ont la charge et notamment l'embauche d'un salarié.

Alors, quel raisonnement tenir pour pouvoir appréhender le montant de ces cotisations dans la dynamique associative attendue, tant

la professionnalisation des clubs prend une importance grandissante, chaque club, quelle qu'en soit la taille, souhaitant disposer de son entraîneur pour les créneaux jeunes, compétiteurs et les interclubs ? Les quatre interrogations qui suivent explorent autant de pistes de réflexion pour faire évoluer notre regard sur cette cotisation, représentant un nœud associatif fort.

8.1 LA COTISATION EST-ELLE SYSTÉMATIQUEMENT MOINS CHÈRE CHEZ LES JEUNES QUE CHEZ LES ADULTES ?

La réponse à une telle question n'est pas aussi aisée qu'on voudrait bien le penser. En effet, si on retient les clubs qui n'ont que deux appellations, à savoir jeunes d'une part et adultes d'autre part, alors oui, la cotisation est très souvent plus faible pour les jeunes (79,5% des clubs). Ce pourcentage est du même ordre de grandeur si on sélectionne respectivement les compétiteurs et les loisirs.

Quelle que soit l'appellation jeunes/adultes, compétiteurs ou loisirs, les différences oscillent jusqu'à 20€ maximum (**Tableau 24** et **Tableau 25** qui sont les mêmes mais avec une entrée de lecture différente). Ces différences sont notées sans considérer les réductions accordées par les clubs pour l'inscription de plusieurs membres d'une même famille ou fratrie ou pour la prise en compte

du dispositif Pass'Sport des pouvoirs publics, additionné parfois des dispositifs spécifiques des régions, toutes ces initiatives pouvant se cumuler. Cette différence est parfois inverse, les adultes ayant une cotisation inférieure à celle des jeunes.

Et pourtant, les jeunes demandent un investissement bénévole et professionnel conséquent puisqu'ils ne peuvent pas être dans un gymnase s'il n'y a pas un adulte. C'est encore plus vrai pour les MiniBad dont la cotisation est encore plus faible alors que la qualité de l'encadrement doit être encore supérieure. Et sans oublier, pour l'ensemble des jeunes, l'accompagnement en compétition.

L'analyse des cotisations pour des appellations plus précises et dans des typologies de club exprimant de la performance tels que les clubs Avenir et les club EFB 4 et 5 étoiles montrent des cotisations supérieures à celles des adultes compétiteurs, pour les jeunes dans la performance. Car ces clubs fixent un montant qui tient notamment compte du nombre de séances hebdomadaires encadrées pour les jeunes. On voit donc que la différence manifeste de traitement entre les jeunes et les adultes entraînent des différences manifestes de cotisation. Mais elles sont effectives pour des nombres réduits de licenciés.

Ces résultats interrogent sur les raisonnements tenus pour fixer le montant de la cotisation demandée aux différentes populations.

8.2 LA DIFFÉRENCE DE COTISATION ENTRE LES COMPÉTITEURS ET LES LOISIRS EST-ELLE À LA HAUTEUR DE LA DIFFÉRENCE DES SERVICES PROPOSÉS ?

La phrase que l'on entendait souvent il y a quelques années était la suivante : « tout le monde sait que dans un club, les loisirs payent pour les compétiteurs ». Cette phrase a-t-elle encore du sens aujourd'hui ? Les résultats obtenus dans cette étude (**Tableau 24**) montrent des différences qui vont chez les jeunes de 25€ à 50€ en fonction du quartile de nombre de licenciés ; chez les jeunes qualifiés d'Espoirs, cette différence peut atteindre 100€. Chez les adultes, elle est de 30€ pour les 3 premiers quartiles à 50€ pour le 4^{ème} quartile.

Si les jeunes compétiteurs et loisirs ont des cotisations moindres que les adultes compétiteurs et loisirs pour les deux premiers quartiles, en revanche, cette différence est effacée pour les

3^{ème} et 4^{ème} quartiles. Les résultats obtenus pour les différents types de club labellisés EFB ou club Avenir, ne montrent pas de différence entre les jeunes compétiteurs et les adultes compétiteurs. En revanche, les écarts avec les jeunes loisirs peuvent aller jusqu'à 100€ pour les clubs 5 étoiles ; la différence dans les clubs Avenir est de 60€ et un peu moindre si le club est professionnalisé. Pour les adultes loisirs, l'écart est de moins de 10€, quel que soit le type de club.

Cette différence est-elle à la hauteur des possibilités de jeu de ces deux types de population ? Chez les jeunes, les compétiteurs ont généralement accès à deux entraînements, voire plus par semaine. Certains bénéficient même de séance individuelle hebdomadaire. La différence de 50€, qui correspond à un coût de 1,5€ par semaine sur la saison paraît bien faible au regard de l'investissement nécessaire pour permettre à ces jeunes de s'épanouir. D'autant, qu'on peut ajouter le suivi en compétition qui demande beaucoup de temps de travail pour un professionnel, ainsi que la consommation de volants qui est plus conséquente. Et si un ou plusieurs jeunes ont une dimension régionale voire nationale, le coût des déplacements entre en ligne de compte également.

Chez les adultes, la différence notée correspond également à ce même 1,5€ par semaine décrit ci-dessus. Généralement, les adultes qu'ils soient compétiteurs ou loisirs ont accès à plusieurs créneaux par semaine. Mais les compétiteurs peuvent avoir des avantages notamment en matière de prise en charge par le club de plus ou moins de tournois dans l'année, voire de prise en charge des volants également. Les échanges avec certains dirigeants révèlent même que ces joueurs reçoivent finalement un montant supérieur à la cotisation qu'ils versent en début d'année ! On peut s'interroger sur le bien-fondé d'un tel constat.

QUARTILE	CATÉGORIE DE LICENCIÉ	TYPES DE CLUB				
		Tous les clubs	École Française de Badminton	Club Avenir	Club Employeur	Club Non-Employeur
1 ^{er} Quartile	Jeune Compétiteur	99 €	113 €	-	-	-
	Jeune Loisirs	74 €	87 €	-	-	-
	Adulte Compétiteur	115 €	156 €	118 €	-	-
	Adulte Loisirs	63 €	112 €	100 €	-	-
2 ^{ème} Quartile	Jeune Compétiteur	108 €	151 €	95 €	-	-
	Jeune Loisirs	82 €	123 €	75 €	-	-
	Adulte Compétiteur	105 €	190 €	93 €	-	-
	Adulte Loisirs	117 €	130 €	73 €	-	-
3 ^{ème} Quartile	Jeune Compétiteur	141 €	179 €	139 €	-	-
	Jeune Loisirs	107 €	134 €	112 €	-	-
	Adulte Compétiteur	109 €	195 €	155 €	-	-
	Adulte Loisirs	141 €	145 €	127 €	-	-
4 ^{ème} Quartile	Jeune Compétiteur	181 €	198 €	198 €	189 €	171 €
	Jeune Loisirs	131 €	127 €	138 €	133 €	134 €
	Adulte Compétiteur	131 €	184 €	193 €	193 €	164 €
	Adulte Loisirs	142 €	133 €	144 €	140 €	128 €

Tableau 24 : Moyenne des montants des cotisations hors licence fédérale des compétiteurs et des loisirs jeunes ou adultes en fonction du type de club

QUARTILE	TYPES DE CLUBS	TYPES DE LICENCIÉS			
		Jeunes Compétiteurs	Jeunes Loisirs	Adultes Compétiteurs	Adultes Loisirs
1 ^{er} Quartile	Tous les clubs	99 €	74 €	115 €	63 €
	École Française de Badminton	113 €	87 €	156 €	112 €
	Club Avenir	-	-	118 €	100 €
	Employeur	-	-	-	-
	Non-Employeur	-	-	-	-
2 ^{ème} Quartile	Tous les clubs	108 €	82 €	105 €	117 €
	École Française de Badminton	151 €	123 €	190 €	130 €
	Club Avenir	95 €	75 €	93 €	73 €
	Employeur	-	-	-	-
	Non-Employeur	-	-	-	-
3 ^{ème} Quartile	Tous les clubs	141 €	107 €	109 €	141 €
	École Française de Badminton	179 €	134 €	195 €	145 €
	Club Avenir	139 €	112 €	155 €	127 €
	Employeur	-	-	-	-
	Non-Employeur	-	-	-	-
4 ^{ème} Quartile	Tous les clubs	181 €	131 €	131 €	142 €
	École Française de Badminton	198 €	127 €	184 €	133 €
	Club Avenir	198 €	138 €	193 €	144 €
	Employeur	189 €	133 €	193 €	140 €
	Non-Employeur	171 €	134 €	164 €	128 €

Tableau 25 : Moyenne des montants des cotisations hors licence fédérale des compétiteurs et des loisirs jeunes ou adultes en fonction du type de club

8.3 LA COTISATION DOIT-ELLE À ELLE SEULE PERMETTRE L'EMBAUCHE DU OU DES SALARIÉS ?

Quelle que soit la méthode d'estimation des montants des cotisations entrant dans les budgets des clubs, on s'aperçoit que très peu de clubs peuvent immédiatement s'engager dans une professionnalisation à plein temps d'un salarié sur le seul apport des cotisations. En effet, une étude précédente identifiait le seuil d'environ 50 000€ de budget global du club pour aller dans cet engagement sereinement⁸.

Un autre repère peut être celui d'un salaire de 1500€ net versé à un employé embauché à plein temps, qui conduit l'employeur à déboursier 31 000€ sur l'année, toutes charges comprises. Par rapport aux 50 000€, il y a une petite marge, vite comblée par le quotidien d'un club pour assurer l'ensemble de ses missions.

En considérant ces repères, le premier montre que seuls 8 et 14 clubs selon la saison sportive le dépassent, pendant que le deuxième est dépassé par 31 et 48 clubs toujours selon la saison considérée. En tout c'est entre 40 et 60 clubs inclus dans l'étude qui peuvent s'engager dans cette voie sans problème avec le seul apport des cotisations.

Les autres clubs pourraient également y prétendre mais avec l'aide des pouvoirs publics de leur territoire et en développant des partenariats avec le secteur privé. Mais trois ou quatre ans après, ces aides s'estompent et le club doit avoir mis en place les ressorts nécessaires pour s'assumer lui-même. Le montant de la cotisation prend alors toute sa place.

Pour appréhender l'importance du coût d'un salarié, on peut faire le raisonnement inverse, c'est-à-dire évaluer ce que paye chaque licencié pour permettre cette embauche et sa pérennisation.

En reprenant le montant de 31 000€ de salaire chargé pour l'employeur, un rapide calcul en fonction du nombre de licenciés permet d'avoir des repères intéressants. En effet, dans un club de 300 licenciés, ces 31 000€ représentent environ 100€ par licencié ; s'il y a 200 licenciés alors ce montant passe à environ 150€ par licencié et ainsi

de suite. On peut refaire ce calcul pour un salaire net de 2000€ mensuel, soit 48 000€ de salaire chargé pour l'employeur. Dans un club de 300 licenciés, la cotisation sera au moins de 160€ ; dans un club de 200 licenciés, elle atteindra au moins 240€.

Ces estimations de montant d'une cotisation doivent être additionnées du montant de la licence fédérale et des autres postes d'activité d'un club tels que les volants, les interclubs et les animations festives. Grosso modo, cela représente une part d'une centaine d'euros. Soit une cotisation entre 200€ et 350€.

Cette façon de percevoir le coût de l'activité interroge sur le nombre de clubs qui serait en mesure d'envisager une telle augmentation ? En espérant bien sûr que cette professionnalisation les engage dans un processus avantageux de développement de leur dynamique sociale et sportive et donc que les licenciés soient satisfaits de ce qu'ils viennent trouver dans le club.

8.4 LES COTISATIONS SONT-ELLES AU JUSTE PRIX ?

Le juste prix de quelque chose, que ce soit un objet ou un service est toujours lié à ce que la personne qui paie en attend. Il est toujours en référence à une connaissance qui permet une comparaison plus ou moins pertinente, plus ou moins heureuse. Alors, peut-on dire que les montants des cotisations qui ressortent de l'analyse effectuée dans cette étude, ne sont pas si élevés que ça ? Ou plutôt qu'elles sont bien dimensionnées par rapport à l'attendu et au contexte ?

Le projet mis en place par le club devrait guider cette réflexion. Car c'est lui dans sa déclinaison opérationnelle avec les actions mises en place qui permet d'apprécier la balance budgétaire et donc la place de la cotisation. Un club qui oriente fortement son activité auprès des loisirs ne nécessitera pas le même investissement budgétaire qu'un club qui axe son activité vers la performance en interclubs ou la performance chez les jeunes et les adultes. Car dans le premier cas, la professionnalisation, la logistique des déplacements pour participer aux compétitions, la consommation de volants etc. sont des lignes budgétaires marginales voire inexistantes alors que

⁸ Frédéric Dor. Les clubs de la FFBaD et leur relation à l'emploi caractéristiques, contraintes et souhaits. Rapport n°5 Observatoire de l'emploi et de la formation. FFBaD. Novembre 2021

dans le deuxième, elles peuvent très vite grever le budget de l'association. Les exemples de calcul du juste prix d'une cotisation qui tiennent compte des coûts fixes mais également des coûts engendrés par la compétition ne s'y trompent donc pas.

Les résultats de cette étude ne montrent pas, en moyenne, une grande différence entre les clubs, puisqu'elle n'est que d'un facteur 2. Or, les configurations sont très diverses, que ce soit par le nombre de licenciés ou la professionnalisation de l'encadrement. Et cette dernière demande un budget d'au moins 50 000€ comme cela a déjà été rappelé précédemment⁹.

Le calcul du juste prix de la cotisation dans les clubs permet d'être au plus près de la réalité actuelle de terrain. Si Thierry Nauleau propose un calcul distinguant les coûts fixes et les coûts liés à l'activité compétitive du club, une deuxième méthode plus grossière est proposée en partant du budget global de la saison. Des ajustements s'effectuent avec les subventions et les recettes régulières. Il convient également de faire attention à ne pas intégrer les dépenses exceptionnelles qui ne reflètent pas l'activité régulière d'un club.

L'illustration par les deux exemples que nous avons retenus, montre que la cotisation annuelle devrait atteindre environ 400€, hors licence fédérale, pour couvrir, à elle seule, l'ensemble de l'activité du club n°1, et de 322€ pour le club n°2. Dans le premier cas, il y a deux salariés à temps plein, dans le deuxième cas, il y a un salarié à temps plein.

Il conviendrait que les clubs augmentent leur cotisation, en moyenne, d'environ 150 à 200€ pour assumer l'ensemble de l'activité telle qu'elle est mise en place et vécue aujourd'hui. Seuls quelques licenciés dans quelques clubs paient des montants de cotisation au moins aussi élevés ; dans les académies, il s'élève jusqu'à environ 1000€. Et comme il est possible, dans de très nombreux clubs, de jouer 2 ou 3 fois par semaine tout au long de l'année scolaire, parfois vacances comprises, cela revient à 5€ la semaine soit 1€ ou moins l'heure de jeu. Ce montant est-il à la hauteur des services proposés ou des services attendus par les licenciés ?

L'intérêt d'un tel calcul est de comprendre la dynamique budgétaire du club et si elle est en phase avec l'ambition des objectifs affichés.

Il serait possible d'aller plus loin en distinguant les différents types de population présents dans un club et en estimant la part qui leur revient. On se rendrait compte que les jeunes ont un coût supérieur à celui de leur cotisation. Est-ce pour cela qu'il faut augmenter leur participation ? C'est une question épineuse mais qui mérite d'être étayée pour là aussi argumenter au mieux les choix qui sont effectués.

Alors, si le badminton veut suivre le chemin de ses ambitions, les clubs doivent avoir en tête un montant de cotisation plus argumenté que ce qui se passe aujourd'hui. D'autant plus que le nombre de licenciés influe nettement sur le résultat. Dans les exemples décrits, les clubs ont un nombre de licenciés élevé. Mais en même temps, ils ont deux salariés représentant au moins 1,5 ETP.

Une réflexion sur le juste prix doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation des créneaux et sur les possibilités pour un même licencié, de venir jouer plusieurs fois par semaine. Autant cette souplesse était très intéressante et attractive lorsque le nombre de licenciés était moindre, autant aujourd'hui, les clubs se disent saturés et donc doivent s'interroger sur les organisations mises en place. Il est sûrement possible d'accueillir plus de licenciés dans nos clubs si on réduit quelque peu ces possibilités, si on optimise l'utilisation des gymnases et des créneaux. De nombreuses remarques ici ou là de dirigeants indiquent que si les licenciés ont accès plusieurs fois par semaine au gymnase, ils ne viennent en moyenne que 1 fois voire 2. L'évolution de l'organisation actuelle faciliterait la possibilité d'accueillir d'autres licenciés qui ne viendraient, eux aussi, qu'une voire 2 fois par semaine.

⁹ Frédéric Dor. Les clubs de la FFBaD et leur relation à l'emploi : caractéristiques, contraintes et souhaits. Rapport n°5 Observatoire de l'emploi et de la formation. FFBaD. Novembre 2021

9 CONCLUSION

Cette étude approfondie des cotisations dans les clubs de badminton français révèle une réalité complexe et nuancée. Le montant de la cotisation demandé aux licenciés semble rester faible au regard des enjeux des clubs. En moyenne elle est de moins de 120€ en agrégeant tous les types de licenciés. Elle augmente au-delà de 160€ pour les compétiteurs. En distinguant les types de clubs (taille, statut labellisé), cette cotisation est proche des 200€. Ces montants sont ceux que déboursent une personne qui se licencie dans un club. Mais le club, lui, reverse environ 50€ à la fédération, au titre de la licence fédérale. Il reste alors entre 70 et 150€ dans les caisses du club. Cet apport budgétaire est plutôt faible pour envisager une dynamique forte auprès de l'ensemble des licenciés tant dans l'encadrement de qualité, sa professionnalisation, que pour un accompagnement compétitif ou une dimension de convivialité continue au long de la saison.

La discussion autour de cette épineuse question du montant de la cotisation se décale alors souvent vers le montant de la licence fédérale, accusée d'empêcher les clubs de pouvoir réaliser les actions qu'ils voudraient car ils ont le sentiment de demander au final un prix trop élevé aux licenciés.

Pourtant, le calcul d'un juste prix de cotisation, même dans les clubs dynamiques et professionnalisés, fait état d'une cotisation en deçà de ce qu'elle devrait être d'environ 200€. Parce que ce calcul reflète le vrai cadre d'action des clubs puisqu'il est pris en compte le montant total des dépenses effectuées au cours de la saison sportive. Elles représentent la mise en œuvre du projet du club, plus ou moins formalisé, plus ou moins explicite. Et n'est-ce pas cela en définitive le gouvernail d'un club ? N'est-ce pas cela la traduction de son ambition ? Il est sûrement temps d'appréhender l'action associative dans sa vraie dimension concrète quotidienne plutôt que de reporter sur d'autres les difficultés de certaines décisions et notamment de la fixation de la cotisation nécessaire à la bonne marche du club.

Juger, apprécier un niveau de cotisation pour adhérer à un club de badminton est une analyse toujours très délicate, tant les représentations issues des différents contextes vécus sont nombreuses. La subjectivité est alors présente dans toutes les discussions. Cette étude apporte de nombreux éléments permettant une réflexion stratégique sur la politique tarifaire du badminton en France. Elle offre un outil précieux pour aider les clubs à positionner leurs cotisations, pour assurer un développement alliant qualité de la pratique et accessibilité financière.



CRÉDITS PHOTOS

Couverture - p.4 : © Eliott Moura - Badmintonphoto
p.38 : © Yves Lacroix - Badmintonphoto
pp.7 - 9 - 11 - 13 - 19 : © Raphael Sachetât - Badmintonphoto
p.24 : © Malou Brun - Badmintonphoto
p.37 : © Tan En En - Badmintonphoto

LISTE DES RAPPORTS

- N°1** Analyse de l'emploi dans les instances fédérales régionales et départementales de badminton
- N°2** Impacts des emplois soutenus en 2014 et 2015 par le plan emploi club - analyse économique et de la dynamique des clubs
- N°3** L'emploi dans les ligues et les comités de la FFBaD - complément d'étude sur le rapport emploi / budget des structures
- N°4** Suivi des diplômés DEJEPS et DESJEPS dans leur exercice professionnel depuis 2010
- N°5** Les clubs de la FFBaD et leur relation à l'emploi : caractéristiques, contraintes et souhaits
- N°6** Plan emploi club : impacts des emplois soutenus de 2016 à 2018, bilan des 5 premières années
- N°7** Impact de la professionnalisation des techniciens sur la fidélisation des licenciés dans les clubs
- N°8** Groupements d'employeurs dans le badminton : état des lieux – premiers enseignements
- N°9** Emplois dans les ligues et les comités : quelle dynamique de 2013 à 2023 ?
- N°10** Les techniciens micro-entrepreneurs à la FFBaD
- N°11** L'observatoire en 10 résumés de 2018 à 2024
- N°12** La dynamique des dirigeants dans les clubs de la FFBaD

